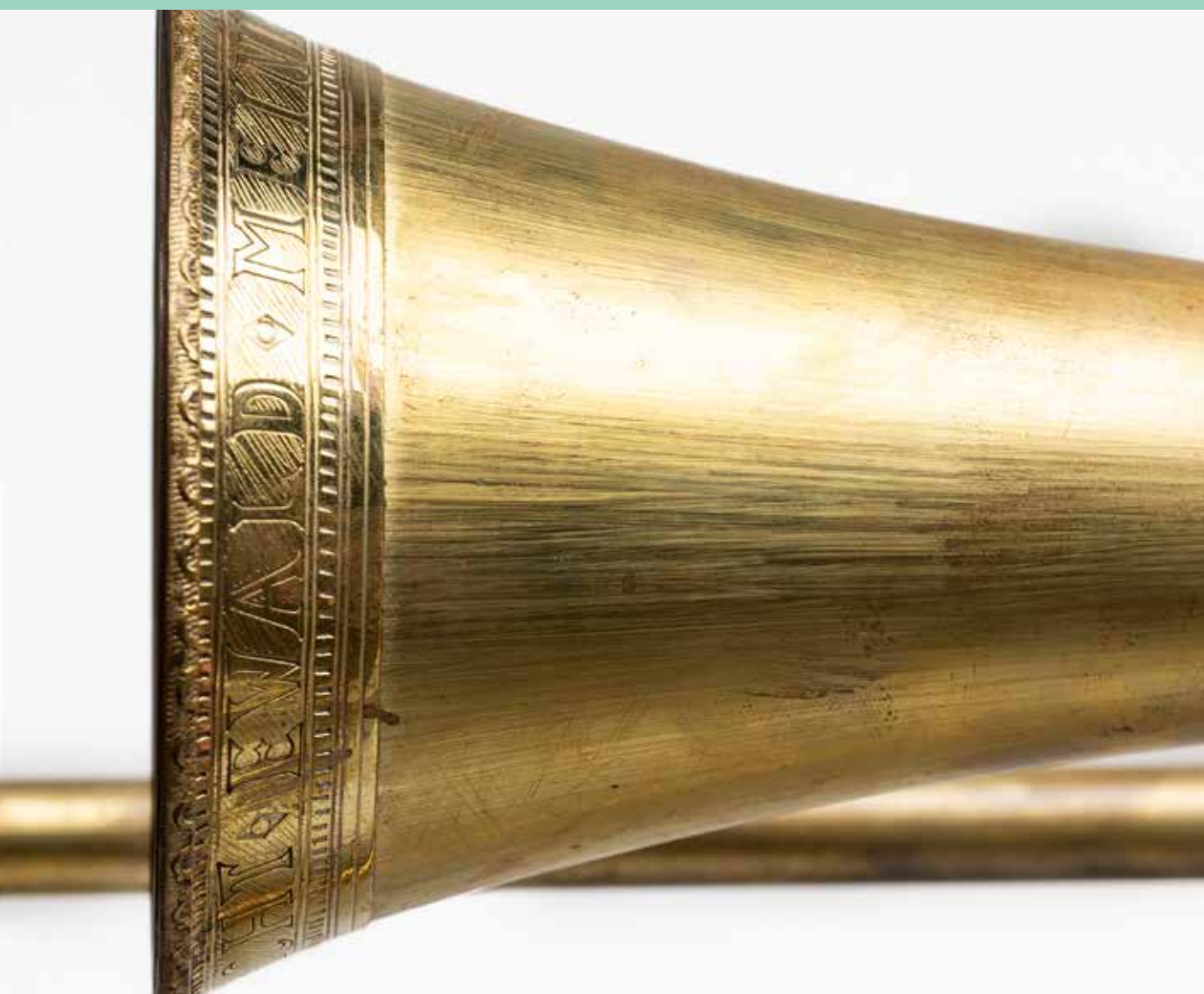


Abécédaire

Le guide pratique de la HEM

26-27



hem

Chères étudiantes, chers étudiants,

Cet abécédaire pratique a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre année à la HEM, à Genève comme à Neuchâtel. Il réunit les informations clés liées à votre parcours académique, au fonctionnement de l'institution, à la vie sur les campus, ainsi qu'aux ressources utiles pour vous repérer au quotidien.

Véritable guide de référence, il vient compléter les outils numériques de la HEM, tels que le site internet, l'intranet et le nouvel outil de planification mis en place à la rentrée *My Dièse*. Il vous permettra d'anticiper certaines démarches, de mieux profiter de votre expérience d'études et de faciliter votre organisation, afin de vous consacrer pleinement au développement de vos compétences musicales et artistiques.

Je vous souhaite une très belle année 2026-2027, nourrie par les apprentissages, les découvertes et les rencontres inspirantes.

Béatrice Zawodnik
Directrice



Table des matières

● Infos académiques

● Campus pratique

● Vie courante

● Activités culturelles et sportives	9
Culture	
Sport	
● Aides sociales et psychologiques	10-15
Service égalité des chances	
Espace santé HES-SO Genève	
CEDRE - Considération, Équité, Dialogue et Respect	
Prestations sociales	
● Association des étudiant-e-s de la HEM	16
● Assurances	17
Maladie et accident	
Responsabilité civile (RC)	
● Attestations	19
● Bibliothèques	20-21
● Bourses / Aides financières	22-23
● Campus HEM	25-26
Genève	
Neuchâtel	
● Carnet de l'étudiant-e	27
● Carte d'étudiant-e et badge	27
● Changement d'adresse	28
● Congé	28
● Cours	29-30
Liste des cours	
Horaires	
Coordonnées des professeur-e-s	
● Cours de langues	30-31
Cours de français	
Tandems linguistiques	
Maison des langues	
● Coût de la vie	31
● Cursus	32
Équivalences	
Validations de compétences	
● Diplômes	33

● Emplois et impôts	34-37
Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s	
Orchestre et Chœur atelier	
Impôts	
● Examens	38-40
Planning général	
Examens selon la filière et année d'étude	
Programme des examens	
Relevés de notes	
● Formulaire	40
● Frais de déplacement	40-41
● Immatriculation	41
● Informatique	42-45
Compte LoginHES (AAI)	
Compte Switch edu-ID	
Outils mis à disposition	
Récapitulatif des logins et comptes	
En cas de problème	
● Instruments	46-47
Déplacement d'instruments et accordage	
Prêt d'instruments	
Prêt par la Fondation Lalive	
Assurances pour les instruments	
● Logement	47-48
● Matériel audio et vidéo	49
● My Dièse	49
● Mobilité Internationale	50-51
Procédure	
Dossier d'inscription	
Connaissances linguistiques	
Bourse de mobilité européenne	
Bourse de mobilité HES-SO	
● Objets trouvés	51
● Orientation et conseil aux études	52
● Permis de séjour et visa	52-53
● Réceptions	54-55
● Régie	56
● Règlements d'études	56

● Restaurants et cafétérias	57
● Santé	58-59
Consultations médicales	
Centres de santé	
Pharmacies	
● Service militaire et civil pour les Suisses	59
● Sonorisation et pièces mixtes	60
● Stages	60
● Studio d'enregistrement	60-61
● Taxe d'études	62-63
Taxe 2026-2027	
Coordonnées bancaires de la HEM	
● Transport	63-64
● Université de Genève (UNIGE)	65
● Urgences	65
● Vivre ensemble à la HEM, charte	66



Activités culturelles & sportives

L'Université de Genève propose des activités culturelles et sportives sur présentation de votre carte d'étudiant-e de la HEM.

Le Point Vie de campus

Du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00

Uni Dufour, 1er étage

→ vie-de-campus.unige.ch

Culture

Genève et Neuchâtel

L'Université de Genève propose divers ateliers et activités culturelles. La plupart des cours sont gratuits ou proposés à un tarif préférentiel. Des billets sont également offerts pour différents spectacles, expositions et concerts.

→ unige.ch/dife/culture

✉ culture@unige.ch

Mais aussi

→ leprogramme.ch

→ tempslibre.ch

→ geneve.com

→ weekup.ch

→ culturoscope.ch

Sport

Genève

Une soixantaine d'activités sportives sont proposées par l'Université de Genève, dont un certain nombre sont gratuites.

→ vie-de-campus.unige.ch/sport-culture/sport

✉ sports@unige.ch

Neuchâtel

L'Université de Neuchâtel propose de nombreuses activités sportives. La carte SUN light est gratuite. La carte SUN All Access, qui donne notamment accès aux salles de fitness, est proposée aux étudiant-e-s de la HEM au tarif de CHF 80.- par année académique.

→ unine.ch/sun

Aides sociales & psychologiques

Service égalité des chances

Genève et Neuchâtel

La HEM s'engage pour un cadre d'études respectueux, inclusif et sans discrimination. Le Service de l'égalité des chances vous offre une écoute confidentielle si vous êtes confronté-e à une situation de discrimination, de harcèlement, d'atteinte à l'intégrité ou à des difficultés liées à des besoins spécifiques. Il vous informe, vous oriente et peut vous accompagner dans les démarches utiles, notamment pour les demandes d'aménagement.

→ hemge.ch (La HEM/Présentation/Égalité des chances)

→ hesge.ch (À propos/Priorités institutionnelles/Égalité des chances)

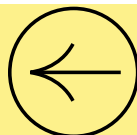
Contact à la HEM

Mme Christelle Denis-Bolens

✉ egalitechances.hem@hesge.ch

Mme Florence Dutoit (Site de Neuchâtel)

✉ florence.dutoit@hesge.ch



Procédure et formulaire de demande d'aménagement

→ hesge.ch (Vie étudiante/Services aux étudiant-e-s/besoins spécifiques/Procédure de demande d'aménagement)

Échéances pour le dépôt des demandes à la HEM

15 octobre – pour l'aménagement des enseignements

15 novembre – pour la session d'examens du premier semestre

15 mars – pour la session d'examens du second semestre

1er juillet – pour la session de rattrapage/remédiation de septembre

Espace santé HES-SO Genève

Genève et Neuchâtel

La HES-SO Genève met à disposition des six écoles HES genevoises un espace dédié aux problèmes de santé : consultation de premier recours, conseils en santé physique et mentale, évaluation psychologique ou orientation vers une professionnelle ou un professionnel de santé.

Vous pouvez bénéficier d'un accueil gratuit, du lundi au vendredi, sur rendez-vous uniquement, assuré par une équipe d'infirmières et infirmiers afin de contribuer au maintien d'une bonne santé tout au long de vos études.

L'espace santé est situé dans le bâtiment Dufour de la HEM, 4 place de la Synagogue.

→ www.hesge.ch/geneve/sante

✉ espace-sante.hes@hesge.ch

CEDRE – Considération, Équité, Dialogue et Respect

Genève et Neuchâtel

À la HEM, le respect, l'écoute et la qualité du dialogue sont essentiels à la vie de la communauté. Dans un environnement artistique et académique exigeant, des malentendus, désaccords ou tensions peuvent survenir. CEDRE est un outil conçu pour vous aider à exprimer vos besoins, à clarifier les attentes et à rechercher des solutions dans un cadre respectueux et non violent.

Personnes ressources dans l'accompagnement de l'utilisation du document :

Christelle Denis-Bolens, Noémie Bialobroda, Christophe Egéa, Rodolphe Schacher, Maud Müller, Edmée Pasche, Marjorie Saunier, Émilie Grüffel, Philippe Spiesser, Azucena Giron, René Michon, Sassoun Arapian, Nimrod Ben-Zeev, Anne Torresan, Valérie Martin, Samuel Albert.

Outil de référence utile pour mieux comprendre votre situation et orienter vos démarches. p.12 & p.13



→ intranet.hesge.ch

Pour davantage d'explications, d'exemples et de ressources.

La considération, l'équité et le dialogue, base du vivre-ensemble

MOI en tant que personne

MOI en tant qu'acteurs et actrices HEM
(étudiant-e-s, l'ensemble du corps enseignant et
l'équipe administrative)

Pour garantir le respect

J'exige		Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...
de l'équité	et →	me garantir de la considération
qu'on ne porte pas de jugement hâtif sur mes actes ou ma personne		adopter une approche factuelle et circonscrire le problème
Les acteurs et actrices de la HEM exigent		Je suis prêt-e à ...
la non-discrimination	et →	réagir en tant que victime ou témoin
le respect des délais et de la ponctualité		m'organiser pour y répondre

Pour préserver le dialogue

Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...		Je suis prêt-e à...
du dialogue	et →	entrer en discussion
que chacun reconnaisse ses erreurs		me remettre en question
des moments d'échange informels		participer
Je souhaite...		Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...
communiquer mon mal-être ou exprimer un désaccord	et →	m'aider à trouver un espace approprié pour obtenir un soutien
donner son avis, faire des proposi- tions ou recevoir des explications		m'écouter sans me juger
exprimer ma réalité professionnelle et mon expertise		me fournir des explications chaque fois que c'est possible
faire respecter mes propres limites		prendre en compte mes arguments quand je les formule

Pour favoriser la collaboration**Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...**

de la flexibilité

de l'efficience

de l'exigence / de l'engagement

de l'autonomie

disposer de locaux et de matériel adaptés à leur activité

Je suis prêt-e à...

accepter un pic d'activité momentané

prioriser : quantité ou qualité ?

faire des efforts raisonnables pour y répondre

prendre mes responsabilités

accepter les règles institutionnelles qui y sont liées

et →

Je souhaite...

explorer, essayer, avoir droit à l'erreur

interagir (y compris sur les réseaux sociaux)

m'investir dans les projets de la HEM réunissant des actrices et acteurs différent-e-s

Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt--e-s à ...

m'aider à exploiter ces apprentissages

me laisser un temps de réflexion avant d'agir ou de prendre une décision

se questionner sur l'impact de leurs échanges et communications publiques

proposer des projets transversaux

et →

Bureau social de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève

Genève et Neuchâtel

Le Bureau social UNIGE & HES-SO Genève vous propose un service de conseil et d'accompagnement gratuit et confidentiel, destiné à vous soutenir dans la gestion de problèmes sociaux et des contraintes financières liées au parcours d'études.

Les thématiques prises en charge incluent :

- Les problèmes sociaux,
- Les démarches administratives,
- L'intégration au sein de l'institution et dans la vie étudiante,
- Le désendettement,
- Les assurances et la gestion des contraintes financières,
- L'aide financière et l'orientation vers les services compétents.

→ unige.ch/dife/bureau-social

✉ social@unige.ch

Permanence sociale : lundi et mardi de 14h00 à 17h00, jeudi de 10h00 à 12h00

Permanence désendettement : ouverte le dernier mercredi de chaque mois de 10h00 à 12h00

Lieu : Point Vie de campus situé au 1er étage d'Uni Dufour, rue du Général-Dufour 24.

Autres associations de soutien

Genève

Hospice Général

Si vous avez entre 18 et 25 ans, le service Point jeunes de l'Hospice général propose également un accompagnement social et des informations, y compris si vous résidez en France.

→ hospicegeneral.ch/fr/point-jeunes-hospice-general

Association Stop Suicide

→ stopsuicide.ch

Centre Ecoute Contre le Racisme

→ c-ecr.ch

Dialogai, association LGBTIQ+

→ dialogai.org

Fédération genevoise des associations LGBT

→ federationlgbt-geneve.ch

✉ info@federationlgbt-geneve.ch

F-Information (soutien aux femmes dans les domaines professionnel, juridique et psycho-social)

→ f-information.org

Le Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (LAVI)

→ centrelavi-ge.ch

Neuchâtel

Centre Social Protestant

→ csp.ch/neuchatel/services/questions-juridiques

Ensemble-ne

Ensemble-ne recense les structures d'aide et d'écoute de la région neuchâteloise.

→ ensemble-ne.ch

Queer Neuch - association LGBTIQ+

→ queerneuch.ch

Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP)

→ anaap.ch

Centre neuchâtelois de psychiatrie

→ cnp.ch/accueil

Centre d'urgences psychiatriques Littoral (CUP)

→ cnp.ch

☎ +41 32 755 15 15

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

→ ne.ch/autorites/DECS/COSM

Association des étudiant-e-s de la HEM

L'Association des étudiant-e-s de la HEM se compose de deux sections : l'ADEHEM à Genève et l'ADEHEMNE à Neuchâtel. Elle réunit des étudiant-e-s sur une base volontaire, moyennant une cotisation annuelle de CHF 15.-.

Son comité, élu lors de l'Assemblée générale annuelle, comprend un bureau composé d'un-e président-e, d'un-e secrétaire, d'une trésorière ou d'un trésorier, et d'un-e adjoint-e. Le comité accueille lors de ses séances les membres souhaitant présenter leurs idées, projets ou préoccupations, afin de renforcer les liens et d'améliorer la vie de la communauté étudiante.

Ses objectifs :

- Créer un lien entre vous et la Direction en jouant le rôle de porte-parole ;
- Soulever certains problèmes (salles, matériel, etc.) ;
- Organiser des manifestations internes et externes à la HEM (concerts, fêtes, activités sportives).

L'Association siège également à la Commission mixte, qui réunit des représentantes et représentants de la Direction, du corps enseignant, du corps intermédiaire ainsi que du personnel administratif et technique. Cette instance consultative traite de toutes les questions soumises par l'une ou l'autre des parties.

Par le biais de son forum, l'Association facilite également les mises en relation entre personnes recherchant des musiciennes et musiciens pour diverses prestations.

Genève

→ se connecter à Facebook : Adehem Genève

✉ ade.hem@hesge.ch

Bureau en salle B305 à HEM Petitot

Neuchâtel

→ se connecter à Facebook : Adehem Neuchâtel

✉ adehemne.hem@hesge.ch

Assurances

Maladie et accident

Genève et Neuchâtel

L'assurance maladie (LAMal) et l'assurance accident (AA) sont obligatoires pour toute personne domiciliée en Suisse, même temporairement.

Dans certains cas, si vous venez de l'étranger, vous pouvez demander une exemption de l'obligation de vous assurer, à condition de bénéficier d'une couverture d'assurance équivalente couvrant les frais médicaux en Suisse et de ne pas exercer d'activité lucrative sur le territoire suisse. Les conditions d'exemption varient selon votre pays de provenance (UE/AELE ou autres pays).

Si l'exemption n'est pas possible, plusieurs solutions d'assurance maladie vous sont proposées à des tarifs avantageux.

À la fin de votre formation, si vous avez souscrit une assurance maladie en Suisse, vous devez la résilier et transmettre à votre assurance une attestation de départ délivrée par l'Office cantonal de la population.

Pour plus de détails :

→ hesge.ch (Vie étudiante/ Vivre à Genève formalités/ assurances)

Genève

Service de l'assurance maladie (SAM)

→ ge.ch/organisation/service-assurance-maladie

✉ sam@etat.ge.ch

☎ +41 22 546 19 00

Neuchâtel

Office cantonal de l'assurance maladie et des bourses d'études (OCAB)

Rue de Tivoli 28

→ ne.ch/autorites/DECS/SASO (Thèmes/ Santé et social/ Assurance-maladie)

☎ +41 32 889 66 30

Responsabilité civile (RC)

Genève et Neuchâtel

L'assurance responsabilité civile est fortement recommandée. Elle rembourse les dommages causés à une autre personne, tout en vous prémunissant contre les prétentions de tiers qui sont injustifiées.



Attestations

Genève et Neuchâtel

Les demandes d'attestation doivent être faites au moyen du formulaire de « demande d'attestation » disponible sur l'intranet. Vous devez ensuite l'envoyer par courrier électronique à **bureaudesetudes.hem@hesge.ch** ou le déposer à la réception de la rue de la Synagogue 35 (Genève) ou au secrétariat de Neuchâtel.

Attestation d'immatriculation

Au début de chaque semestre, vous pouvez télécharger sur le Portail Étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. Cette attestation vous permet notamment, si vous êtes une personne ressortissante d'un autre pays, d'obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

Attestation d'exmatriculation

À la fin de vos études, vous recevez une attestation d'exmatriculation. Cette attestation est gratuite et nécessaire si vous souhaitez vous immatriculer dans une autre HES ou une université suisse.

✉ bureaudesetudes.hem@hesge.ch

Émoluments administratifs

- Attestation d'immatriculation – Sans frais, disponible au début de chaque semestre sur le portail de l'étudiant-e
- Duplicata de l'attestation d'immatriculation – CHF 15.-
- Bulletins de notes, de modules, de semestres – Sans frais
- Duplicata des bulletins de notes, de modules, de semestres – CHF 15.-
- Autre attestation spécifique – CHF 15.-
- Attestation d'exmatriculation – Sans frais
- Après l'exmatriculation, les attestations et les duplicatas sont facturés CHF 50.-.

Bibliothèques

Deux bibliothèques sont à votre disposition sur les sites de Genève et de Neuchâtel. Celles-ci proposent des ressources imprimées empruntables ou consultables sur place (partitions, livres) qui sont référencées dans Swisscovery, la plateforme nationale de l'information scientifique, ainsi que des ressources électroniques mises à disposition par la HES-SO, comme RILM, RISM, JSTOR, The New Grove Dictionary of Music, Naxos Music Library, Nkoda, Cambridge Companion to Music ou encore Alexander Street.

- Inscription à Swisscovery - marche à suivre sur : registration.slsp.ch
- Catalogue en ligne : <https://hesso.swisscovery.ch>
- Plus d'informations sur : hemge.ch (La HEM/Campus/Bibliothèques)
- Ressources électroniques : hes-so.ch (Bibliothèques / ressources électroniques)

Genève

Bibliothèque CMG-HEM, site de Genève

La plus grande bibliothèque musicale de Suisse romande se trouve dans les locaux administratifs de la HEM, à la rue de la Synagogue 35. Ses origines remontent à 1845 environ, au sein du Conservatoire de Musique de Genève. Elle conserve environ 130'000 partitions, composées aussi bien d'éditions usuelles d'œuvres pour toutes formations instrumentales et vocales – couvrant toutes les périodes de l'histoire de la musique – que de collections monumentales, auxquelles s'ajoutent de très nombreuses méthodes et des ouvrages pédagogiques les plus divers. Elle possède également près de 20'000 monographies concernant tous les domaines de la recherche historique, musicologique et pédagogique, ainsi qu'un certain nombre de documents sur microformes.

La Bibliothèque est un outil d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un lieu d'archives de la vie musicale genevoise et suisse (fonds de compositeurs, documents d'intérêt historique). Son fonds de réserve comprend de précieux documents imprimés du 16e au 20e siècle, ainsi que plusieurs centaines de manuscrits autographes, parmi lesquels figurent des œuvres de Berlioz, Bloch, Britten, Glazounov, Honegger, Martinu, Rimski-Korsakov ou Stravinski. Elle conserve également divers fonds spéciaux, dont la Bibliothèque Dimitry Markevitch consacrée au violoncelle et à son histoire.

✉ biblio.hem@hesge.ch

Horaires : du lundi au vendredi, de 11h00 à 17h00

Neuchâtel

Bibliothèque CMNE-HEM, site de Neuchâtel

La bibliothèque du site de Neuchâtel est une bibliothèque académique occupant un espace commun au deuxième étage du bâtiment avec les bibliothèques du Conservatoire de musique neuchâtelois et de la Haute école de gestion Arc. Les partitions constituent le cœur des collections : méthodes et répertoire pour instrument solo, musique de chambre et d'orchestre, musique vocale, etc. Des livres sur la musique, des périodiques et des ouvrages de référence viennent compléter l'offre d'environ 15'000 documents.

La bibliothèque met également à disposition des places de travail, un poste de consultation des catalogues ainsi qu'un poste de la Phonotheque nationale suisse permettant l'écoute de documents sonores.

✉ biblio-ne.hem@hesge.ch / ☎ +41 22 558 75 94

Horaires : mardi et mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / jeudi, de 9h00 à 12h00

Autres bibliothèques

Vous avez accès gratuitement à de nombreuses bibliothèques de la HEM. L'inscription et l'emprunt sont gratuits.

Bibliothèque du Département de Musicologie - UNIGE

Site Uni Bastions - Espace Battelle, Bâtiment D

Route de Drize 9 - 1227 Carouge

✉ biblio-bastions-musico@unige.ch

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h00 à 22h00 / samedi et dimanche, de 9h00 à 18h00

La Musicale

Maison des arts du Grütli

Rue du Général-Dufour 16 - 1204 Genève

✉ bmus@ville-ge.ch

Partitions de musique, matériels d'exécution pour les orchestres, périodiques musicaux, livrets et monographies

Horaires : mardi de 15h00 à 19h00 / mercredi de 14h00 à 18h00 / jeudi de 13h00 à 17h00 / vendredi de 13h00 à 17h00

Bibliothèques de Genève

Promenade des Bastions 8 (Aile Salève) - 1205 Genève

✉ info.bge@ville-ge.ch

Horaires : lundi à vendredi de 9h00 à 18h00 (22h00 pour la salle de lecture) / samedi de 9h00 à 12h00 (17h pour la salle de lecture)

Bibliothèque de la Cité

Espace musique (3e étage)

Place des Trois-Perdrix 5 - 1204 Genève

✉ webbm@ville-ge.ch

CD, DVD musicaux, revues, postes d'écoute, instruments de musique

Horaires : mardi à vendredi de 10h00 à 19h00 / samedi de 10h00 à 17h00

Bibliothèque de l'Institut Jacques Dalcroze

rue de la Terrassière 44 - 1207 Genève

✉ soazig.mercier@dalcroze.ch

Horaires : lundi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / mardi de 14h00 à 18h00 / mercredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / vendredi de 13h30 à 17h00

Bourses / Aides Financières

Genève et Neuchâtel

Les aides financières sont en principe réservées à la formation de base. Les secondes formations, comme un 2e Master, ne donnent donc pas droit à un financement.

Par ailleurs, la plupart des organismes d'aide financière, notamment les bourses, interviennent généralement à partir de la deuxième année d'études. Nous vous recommandons donc de prévoir des moyens de subsistance personnels suffisants pour votre première année en Suisse.

Pour l'obtention d'une bourse, vous devez d'abord vous adresser au service des bourses de votre canton ou de votre pays de résidence, puis à la personne en charge de ce service à la HEM.

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ jean-eudes.ody@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 39

Service des aides financières (SAFE)

La HES-SO Genève et l'Université de Genève proposent un dispositif d'aides financières visant à garantir un revenu minimum aux étudiant-e-s précarisé-e-s, tout en tenant compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s HES.

Ce dispositif s'articule autour de deux types de soutien : des aides mensuelles octroyées chaque semestre et des aides financières ponctuelles de première nécessité permettant de couvrir les besoins essentiels, accessibles durant toute l'année académique. Enfin, des bourses de mobilité sont également accessibles sous certaines conditions.

Permanence physique au point Vie de campus : mercredi 14h00-16h00 et jeudi 10h00-12h00

→ <https://vie-de-campus.unige.ch/aides-soutien/aides-financieres>

✉ aides-financieres@unige.ch

☎ +41 22 379 77 79 Permanence téléphonique les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00

Demande de détaxe d'écologie

Si vous ne pouvez pas bénéficier d'un soutien du SAFE (Service des aides financières de l'Université de Genève), vous pouvez demander une détaxe d'écologie à la HEM, à condition de fournir une preuve de votre non-éligibilité délivrée par un organisme étatique de votre pays de provenance. Ce soutien permet de couvrir tout ou partie des taxes d'écologie.

À titre exceptionnel, une détaxe peut vous être accordée lors de votre 1re année.

Ce soutien financier implique un engagement d'une vingtaine d'heures au service de la communauté HEM, sous différentes formes, par exemple des interventions musicales lors de cérémonies officielles.

Votre demande doit être déposée avant le 30 septembre de chaque année académique au moyen du formulaire disponible sur l'intranet.

Bourses d'excellence de la Confédération suisse

Les bourses d'excellence de la Confédération suisse s'adressent à des artistes étrangers et étrangères titulaires d'un Bachelor. La Confédération suisse offre chaque année

des bourses d'excellence dans le domaine des arts. Ces bourses gouvernementales encouragent les échanges internationaux et promeuvent la collaboration entre la Suisse et plus de 180 pays. Elles sont attribuées par la Commission fédérale des bourses pour les étudiant-e-s venant de l'étranger.

→ sbfi.admin.ch (Formation/ Bourses/ Bourses d'excellence de la Confédération suisse)

Bourses cantonales

Les cantons de Genève et de Neuchâtel peuvent vous octroyer des allocations d'études sous certaines conditions, si vous êtes rattaché-e fiscalement au canton.

Genève

→ ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage

Vos demandes doivent être déposées exclusivement en ligne au plus tôt dans le courant de l'été précédant votre rentrée académique et dans un délai maximum de six mois après le début de la formation.

→ ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret

Neuchâtel

→ ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx

Vous devez effectuer vos demandes de prestations sociales par le biais des Guichets sociaux régionaux (GSR). Le contact se fait par email ou par téléphone.

Bourse de l'Association des Amis neuchâtelois de la HEM

Réservée aux étudiant-e-s de Neuchâtel

Cette bourse vise à vous offrir un soutien financier ponctuel. Vous devez adresser votre demande directement au Bureau social des étudiants de l'Université de Neuchâtel (UNINE), situé à l'avenue du 1er-Mars 26 à Neuchâtel.

Contact : Mme Geraldine Renggli

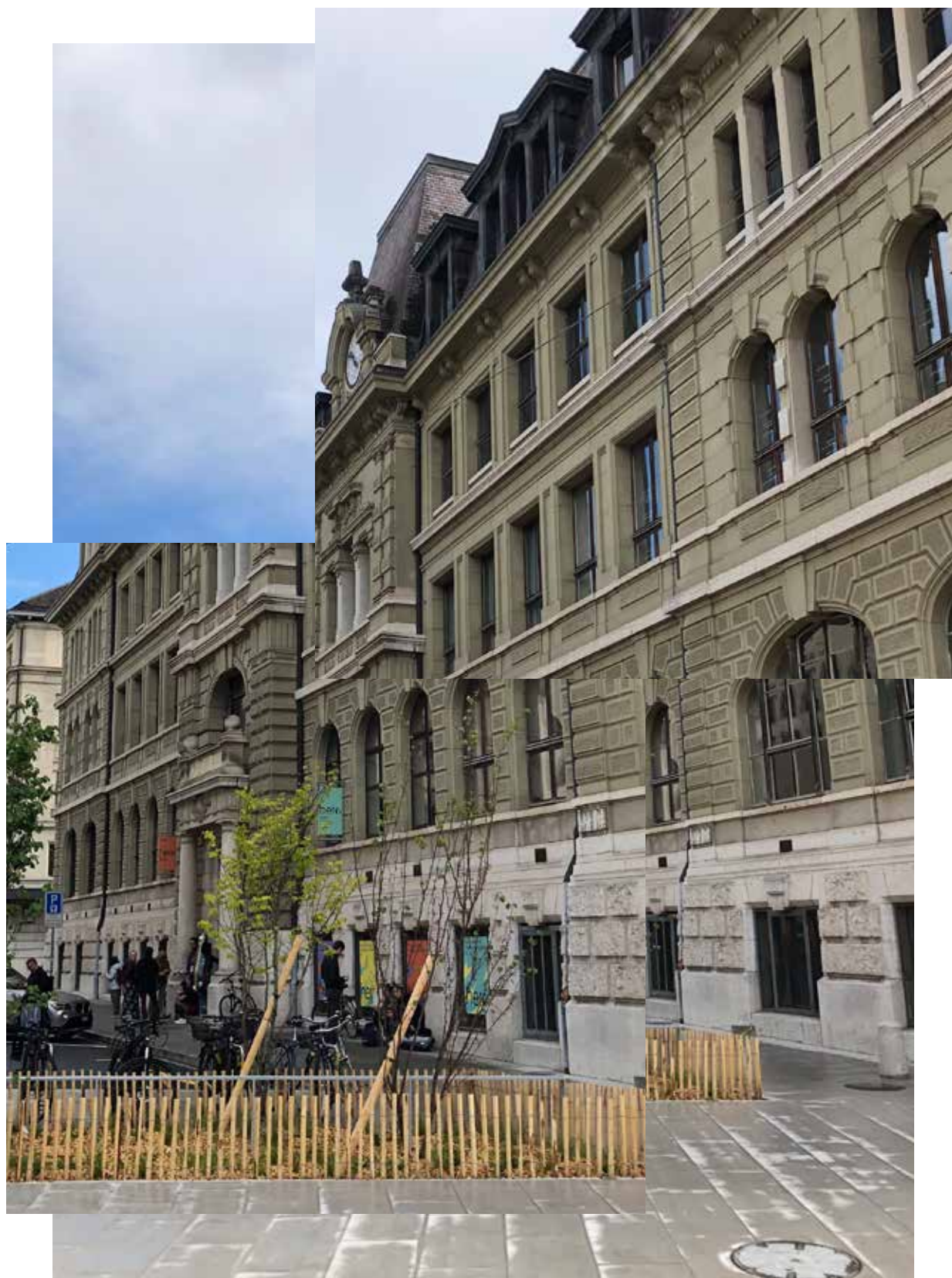
✉ geraldine.renggli@unine.ch

☎ +41 32 718 11 50

Bourse de mobilité européenne et HES-SO

Genève et Neuchâtel

→ Voir rubrique «Mobilité internationale» p.50



Campus HEM

Genève

À Genève, les différents bâtiments de la HEM sont situés en plein centre-ville, dans le quartier de Plainpalais. Cette localisation vous offre un accès rapide aux transports, aux commerces, aux services et aux lieux de vie culturelle.

Vous êtes également à proximité immédiate de nos principales institutions partenaires, comme le Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre de Chambre de Genève ou Contrechamps, ainsi que de salles de concert emblématiques comme le Victoria Hall, le Bâtiment des Forces Motrices, l'Auditorium Ansermet ou la salle Franz Liszt du Conservatoire de Genève.

Le bâtiment Dufour constitue le pôle principal du site genevois. Il abrite des salles de concert, dont la Blackbox, le Centre des cultures, une salle de cinéma, une cafétéria, une salle de lecture, un studio vidéo, de nombreuses salles de cours, ainsi que l'espace santé. Les bureaux des équipes technique et logistique, ainsi que ceux de la coordination de la filière du Master en pédagogie musicale, s'y trouvent également.

Le bâtiment Petitot accueille la salle de la Bourse, des salles de cours, le Centre de musique électroacoustique, le studio d'enregistrement et les activités du département de musique ancienne. D'autres salles de cours sont également situées rue du Stand 58. Le Centre de percussions, situé sous l'esplanade Uni-Mail, rassemble les activités et l'instrumentarium des classes de percussion.

Enfin, le bâtiment de la Synagogue regroupe l'ensemble des services administratifs de la HEM (Direction, Bureau des études, comptabilité, ressources humaines, communication, production, informatique, coordination de l'enseignement et des départements, recherche), ainsi que la bibliothèque CMG-HEM.

Réservation de salles

Toutes les réservations de salles se font uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch.

→ mydiese.diesesoftware.com/reservations.php



- Tous les bâtiments du site genevois, sauf celui de la Synagogue, sont munis d'un système électronique qui permet l'accès en dehors des ouvertures officielles.
- Vous pouvez utiliser certaines salles pour votre travail personnel lorsqu'elles ne sont pas occupées par des cours ou des activités académiques.
- L'accès aux salles est réservé aux personnes qui se sont acquittées de leur taxe d'études.
- Vous êtes responsable de réserver personnellement votre salle, exclusivement via internet.
- Vous pouvez uniquement réserver les salles autorisées pour votre famille d'instruments.
- Les réservations sont possibles chaque soir dès 20 heures et jusqu'à 2 jours avant.

- Une durée maximale de 4 heures consécutives est autorisée par jour. 2 heures supplémentaires par jour peuvent être ajoutées jusqu'à 5 minutes avant l'heure de réservation.
 - Une salle de musique de chambre peut être réservée entre 7 jours et 48 heures à l'avance, avec une occupation minimale de trois personnes.
- *Voir le règlement des salles de travail sur intranet - Bâtiments et salles - Logistique - Règlement d'utilisation*

Salle de lecture

La salle de lecture, située au 2^e étage du bâtiment Dufour, propose un cadre de travail tranquille du lundi au dimanche de 7h00 à 22h00.

Neuchâtel

À Neuchâtel, la HEM est implantée au Campus Arc 1, à l'Espace de l'Europe 21, à quelques minutes de la gare, du centre-ville et du lac. Le site offre un cadre de travail à taille humaine, avec des salles de cours, deux auditoriums, une bibliothèque et une cafétéria. Sa situation permet de concilier facilement études, déplacements et qualité de vie.

Réservation de salles

Vous pouvez utiliser les salles de travail et les studios durant les heures d'ouverture lorsqu'ils ne sont pas occupés par les professeur-e-s de la HEM ou du Conservatoire de musique neuchâtelois. Les grandes salles doivent être réservées à l'avance auprès de la réception.

Armoires et casiers

Sous réserve de disponibilité, vous pouvez adresser une demande si vous souhaitez disposer d'une armoire sur le Campus 1.

Contact : Mme Stéphanie Monnerat

✉ stephanie.monnerat@he-arc.ch

Vous disposez d'un casier nominatif situé au rez-de-chaussée, à gauche, destiné au stockage de vos effets personnels. Ce casier est également utilisé par l'administration pour la transmission d'informations et de documents. Il doit être libéré à la fin de chaque année académique, soit au cours de la deuxième semaine de juin.

Carnet de l'étudiant-e

Genève et Neuchâtel

Vous recevez un carnet personnel, dans lequel sont enregistrées les activités ponctuelles effectuées au cours de l'année académique, telles que les masterclasses. Vous êtes tenu-e de faire valider ces activités personnellement auprès de l'enseignant-e, de l'intervenant-e ou du responsable de département. Sans cette signature, l'unité d'enseignement concernée ne sera pas validée.

Vous devez remettre ce document au Bureau des études avant le 15 mai de chaque année académique, afin que les crédits puissent vous être accordés pour l'année concernée. Votre carnet peut être récupéré à la réception de la Synagogue à la rentrée.

Les activités suivantes ne sont pas placées sous votre responsabilité et sont enregistrées directement par les enseignant-e-s, les juré-e-s d'examens, la Direction et le Bureau des études :

- Les enseignements hebdomadaires réguliers,
- Tous les enseignements faisant l'objet d'un examen,
- La musique de chambre et les sessions d'orchestre et de chœur,
- Le séminaire d'acoustique, l'atelier d'improvisation et la préparation aux métiers.

Carte d'étudiant-e et badge

Une fois votre immatriculation terminée, vous recevez une carte d'étudiant-e valable pour toute la durée de vos études. Au début de chaque semestre, une vignette indiquant la validité de la carte est disponible à la réception de la rue de la Synagogue ou à celle du site de Neuchâtel.

En cas de perte ou de vol, vous pouvez demander une nouvelle carte auprès de ces réceptions, moyennant le paiement d'une taxe administrative de CHF 15.- à Genève et de CHF 20.- à Neuchâtel.

Genève

Après votre immatriculation, si vous êtes en formation à Genève, vous recevez également un badge sous forme de carte. Ce badge vous permet d'accéder aux différents bâtiments, aux salles et d'effectuer le paiement des photocopies.

- Les badges peuvent être retirés dès la rentrée à la réception de Dufour.
- Pour l'utilisation des photocopieurs, vous pouvez recharger votre badge uniquement à la réception de Dufour (1er étage). Montant minimum : CHF 10.-.
- En cas de perte ou de vol, un nouveau badge peut être obtenu uniquement à la réception de Dufour, contre un émolument de CHF 15.-.

Neuchâtel

Si vous êtes en formation à Neuchâtel, votre carte d'étudiant-e fait également office de badge. Elle est indispensable pour accéder aux salles et pour payer les photocopies et le parking. Vous pouvez ajouter de l'argent à votre badge par l'intermédiaire de l'application Secanda, disponible pour iOS et Android. En cas de perte ou de vol, vous pouvez obtenir une nouvelle carte exclusivement auprès de Mme Dutoit, au secrétariat de la HEM.

Changement d'adresse

Genève et Neuchâtel

Les changements d'adresse postale ou de téléphone doivent être annoncés à l'administration à **bureaudestudes.hem@hesge.ch** (pour Genève) et à **florence.dutoit@hesge.ch** (pour Neuchâtel), ou directement à la réception de la HEM en utilisant le formulaire prévu à cet effet ou en passant par le portail étudiant-e. Les titulaires d'un permis de séjour doivent aussi signaler le changement à l'Office cantonal de la population.

Les membres de l'Orchestre atelier ou du Chœur atelier doivent en outre annoncer leur changement d'adresse au Service des ressources humaines à l'adresse ci-dessous.

✉ servicerh.hem@hesge.ch

Congé

Genève et Neuchâtel

Si vous souhaitez interrompre momentanément vos études, vous pouvez, à partir de la deuxième année, solliciter un congé d'un semestre ou d'une année tout en restant immatriculé-e à la HEM. Une demande motivée par écrit doit être adressée à la Direction, qui statuera sur l'octroi du congé.

Votre réinscription n'est pas automatique et il est impératif de faire connaître vos intentions au plus tard le 1er mars précédant l'année académique suivante.

Si vous êtes en situation de congé, une taxe d'études réduite de CHF 150.– par semestre est perçue.

Cours

Genève et Neuchâtel

L'année académique est composée de deux semestres : un semestre d'automne (16 semaines) et un semestre de printemps (17 semaines).

Une période de quatre semaines (exceptionnellement cinq semaines en 26-27), située entre les deux semestres, est consacrée aux examens et à des activités pédagogiques ponctuelles. Durant cette période, les cours réguliers sont suspendus, mais votre présence reste obligatoire.

→ voir le calendrier des cours (en couverture)

Liste des cours à suivre

La liste des cours est publiée sur le Portail Étudiant-e à la fin du mois d'août.

Cette liste peut faire l'objet de modifications durant les premières semaines de l'année académique. **Les cours indiqués « à désigner » ou « à choisir » doivent être définis par vos soins et communiqués au Bureau des études à bureaudesetudes.hem@hesge.ch pour Genève, et à lucile.hernandez@hesge.ch pour Neuchâtel.**

Toute modification d'inscription ultérieure doit être signalée au Bureau des études. Cette demande est soumise à la validation du Bureau des études ou de la ou du responsable de département, qui prendra contact avec vous en cas de problème.

Aucune modification ne sera acceptée après la fin du premier semestre.

La liste des cours suivis peut aussi être consultée à tout moment via le Portail Étudiant-e.

Cours à choix

Une liste de cours à choix est disponible à la fin du mois d'août. Si vous souhaitez vous inscrire à ces cours, vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer au Bureau des études avant le 15 septembre. Les demandes sont soumises à la validation des responsables de département.

Horaires des cours

Il vous appartient d'établir votre propre horaire hebdomadaire, en vous appuyant sur les informations disponibles sur My Dièse ou via le lien ci-dessous.

Genève et Neuchâtel



→ <https://www.salles-hemcmg.ch/>

Descriptifs des cours

Les descriptifs d'unités d'enseignement peuvent être consultés sur le site internet :

→ <https://www.hesge.ch/hem/descriptifs-des-cours>



Coordonnées des professeur-e-s

Les coordonnées des professeur-e-s, y compris leurs adresses électroniques, sont disponibles sur le site de la HEM.

→ hemge.ch

Vous pouvez également trouver leur adresse électronique dans la messagerie de la HES (Outlook).

→ Pour rechercher un destinataire, entrez dans la case « À » et tapez le nom de la ou du professeur-e dans la case de recherche.

Cours de langues

Genève et Neuchâtel

Cours de français

Les cours de la HEM sont dispensés en français. Il est donc indispensable que vous disposiez d'un niveau de langue suffisant pour pouvoir les suivre dans de bonnes conditions.

Le niveau requis à l'admission est le niveau B1 pour le Bachelor, le niveau A2 pour le Master, ainsi que le niveau B1 pour le Master en Ethnomusicologie et le Master en pédagogie, conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues.

Si vous n'êtes pas en mesure d'attester du niveau exigé, vous devrez suivre des cours de français durant votre première année d'études et vous présenter à un examen en fin d'année afin de confirmer l'acquisition du niveau requis.

La réussite de cet examen est obligatoire pour la validation du module concerné dans votre plan d'études de Bachelor ou de Master.

Genève

Un test de français doit être effectué auprès de l'École de Langue Française et d'Informatique (ELFI). Pour le passer, vous devez vous inscrire au moins un jour à l'avance et vous présenter à l'école entre 9h30 et 11h30 ou entre 13h30 et 16h30.

→ elfi-geneve.com

✉ info@elfi-geneve.com

☎ +41 (0)22 740 14 41

Neuchâtel

Au début de chaque semestre, si vous êtes désigné-e par la ou le responsable du site, vous serez inscrit-e aux cours de français dispensés par l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) de l'Université de Neuchâtel. Si vous souhaitez également suivre ces cours sans avoir été désigné-e, vous pouvez en faire la demande auprès de la ou du responsable du site. Chaque situation sera examinée individuellement afin de déterminer les possibilités d'inscription.

Tandems linguistiques

Genève et Neuchâtel

En tant qu'étudiant-e de la HEM, vous avez accès à la plateforme de tandems linguistiques de l'Université de Genève, qui vous offre la possibilité d'apprendre ou de pratiquer gratuitement une langue étrangère, selon vos disponibilités. Cette démarche constitue un complément d'apprentissage et ne remplace en aucun cas les cours de français prévus dans les cursus de la HEM.

→ tandems.unige.ch

(déroulez la liste des institutions et sélectionnez « membres de la HES-SO Genève », puis indiquez votre loginHES AAI).

Maison des Langues

Genève et Neuchâtel

En tant qu'étudiant-e de la HEM, vous pouvez suivre les cours de français langue étrangère (FLE) proposés par la Maison des Langues de l'Université de Genève. Cette offre comprend des cours semestriels ou annuels, intensifs ou thématiques, notamment en conversation, grammaire et expression écrite et orale, et s'adresse à tous les niveaux, de A1 à C2.

En été, des sessions intensives de 2 ou 3 semaines sont également organisées pour les niveaux A1 à C1.

→ mdl.unige.ch

Coût de la vie

Le budget mensuel d'un-e étudiant-e célibataire de moins de 25 ans vivant en Suisse est estimé entre CHF 2'000.- et CHF 2'500. – par mois, logement compris, tant à Genève qu'à Neuchâtel.

Au début de l'année académique, vous devez également prévoir plusieurs dépenses importantes, notamment les taxes d'études, la caution de votre logement, les assurances, les émoluments liés à l'obtention de votre permis de séjour ainsi que les frais de transport.

Genève et Neuchâtel

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Genève

→ hesge.ch (Vie étudiante/ Vivre à Genève et formalités/ Coût de la vie/ Tableau récapitulatif)

Cursus

Genève et Neuchâtel

Équivalences

Vous pouvez demander la reconnaissance, à titre d'équivalence, de diplômes déjà obtenus ou d'enseignements déjà suivis et validés dans d'autres institutions de niveau tertiaire. Les éléments correspondant au plan d'études que vous suivez à la HEM peuvent alors être validés. Seuls les enseignements suivis dans des établissements de niveau tertiaire, tels que les universités, les conservatoires nationaux supérieurs ou les Musikhochschulen, peuvent être pris en considération.

Aucune équivalence ne peut être accordée pour les enseignements pratiques, tels que la musique de chambre, le chœur ou l'orchestre.

Le formulaire de demande d'équivalences, accompagné des pièces justificatives (relevés de notes, diplômes, descriptifs des enseignements suivis), doit être envoyé au plus tard le 6 juillet par courrier électronique.

Les équivalences doivent être demandées à l'admission pour l'ensemble du cursus de Bachelor ou de Master. Passé cette échéance, le cursus est établi définitivement pour l'ensemble des études.

Les dossiers sont évalués par une commission.



bureaudesetudes.hem@hesge.ch

Validations de compétences

Si vous disposez déjà des compétences requises pour la validation de certains éléments du plan d'études, vous pouvez demander une validation de compétences sans suivre les enseignements correspondants.

Cette validation prend la forme d'un examen, oral ou écrit, organisé par la ou le professeur-e de la discipline concernée, en concertation avec la ou le responsable de département ou la coordinatrice ou le coordinateur du module.

Les tests se déroulent durant la seconde moitié du mois de septembre.

Le formulaire de demande de validations de compétences doit être envoyé au plus tard le 6 juillet par courrier électronique.



bureaudesetudes.hem@hesge.ch

Diplômes

Genève et Neuchâtel

La remise des diplômes se déroule au mois de novembre ou décembre.

Si vous terminez votre cursus en juin, vous recevrez, dans le courant du mois d'août, une attestation de réussite ainsi qu'un relevé de notes mentionnant l'ensemble des crédits ECTS obtenus.

Le Bureau des études ne contacte pas individuellement les diplômé-e-s pour les informer de la remise de leur titre. Si vous ne pouvez pas assister à la cérémonie, votre absence doit être justifiée par écrit.

Si vous êtes excusé-e, vous pourrez retirer votre diplôme quelques jours après la cérémonie de remise des diplômes :

- à la réception de la rue de la Synagogue 35 – 1204 Genève
- au Bureau des études pour Neuchâtel

Les diplômes ne sont en aucun cas envoyés par la poste et ne sont remis à des tiers qu'en cas d'autorisation écrite du ou de la diplômé-e.



Emplois et impôts

Genève et Neuchâtel

Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s

Si vous êtes de nationalité étrangère, l'exercice d'une activité lucrative accessoire est soumis à certaines conditions et peut nécessiter une autorisation préalable. Les démarches diffèrent selon votre nationalité et votre canton de résidence ou d'activité.

Pendant les périodes de cours, votre activité rémunérée est limitée à 15 heures par semaine. Durant les vacances d'été officielles, vous pouvez exercer une activité à plein temps.

Si vous êtes ressortissant-e d'un État hors UE/AELE, vous ne pouvez exercer une activité accessoire qu'après six mois de séjour en Suisse sous permis d'études, soit à partir du septième mois. L'employeur doit obtenir l'autorisation requise avant le début de l'activité. À Genève, la demande est traitée par l'OCPM. À Neuchâtel, elle est adressée à l'Office de la main-d'œuvre étrangère, OMOE. Si vous envisagez un engagement à la HEM, vous devez impérativement contacter le Service des ressources humaines avant le début de toute activité.

Attention !

Si vous exercez une activité rémunérée en Suisse, vous devez obligatoirement être affilié-e à une caisse maladie suisse. Une exemption est toutefois possible si votre couverture d'assurance privée est reconnue comme équivalente à celle d'une assurance maladie suisse et si vous déposez une demande de dispense auprès du Service de l'assurance maladie (SAM) à Genève ou à l'Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) à Neuchâtel.

En tant que salarié-e, vous êtes assuré-e par votre employeur contre les accidents professionnels. Si vous travaillez au moins 8 heures par semaine pour le même employeur, vous êtes également couvert-e contre les accidents non professionnels, conformément à la LAA.

Emplois du centre de carrière

En tant qu'étudiant-e HES, vous avez accès à la plateforme emploi de l'Université de Genève, qui propose des offres d'emplois temporaires ainsi que des missions destinées aux étudiant-e-s.

→ emploi.unige.ch (Connectez-vous avec votre login Switch eduID)

Emplois HEM

En tant qu'étudiant-e, vous pouvez accéder à différents petits jobs proposés par la HEM dans le cadre de ses activités et services. Il peut notamment s'agir de participations à l'Orchestre atelier ou au Chœur atelier, de soutien à la bibliothèque CMG-HEM, d'accueil, de distribution de supports de communication ou encore d'appui ponctuel à des projets de production, de recherche ou de communication. Des postes tremplin d'enseignement dans certaines disciplines peuvent également être proposés aux jeunes diplômé-e-s des filières pédagogiques.

Vous trouverez ces offres sur l'intranet de la HEM au fur et à mesure de leur disponibilité, à l'exception du Chœur atelier et de l'Orchestre atelier, qui sont gérés directement par les départements concernés.

Selon votre nationalité, votre lieu de résidence et votre type de permis, une annonce ou une autorisation préalable peut être nécessaire avant le début de votre activité. Les démarches diffèrent également entre Genève et Neuchâtel.

Quelle est votre situation ?

Cas n° 1 : Vous êtes de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C

Vous devez transmettre au Service des ressources humaines les documents nécessaires à votre engagement, notamment vos coordonnées bancaires, le questionnaire d'état civil et une copie d'une pièce d'identité valable.

Cas n° 2 : Vous êtes ressortissant-e de l'UE/AELE et résidez en Suisse

Selon votre permis et votre canton de résidence ou d'activité, une annonce ou une démarche administrative peut être nécessaire. Le Service des ressources humaines vous indiquera les documents à fournir et effectuera, si nécessaire, les démarches auprès de l'autorité compétente.

Cas n° 3 : Vous êtes ressortissant-e d'un État hors UE/AELE et résidez en Suisse

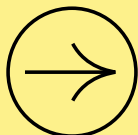
Vous pouvez exercer une activité accessoire après six mois de séjour en Suisse dans le cadre de vos études. Une autorisation préalable est nécessaire. À Genève, la demande relève de l'OCPM. À Neuchâtel, elle est traitée par l'Office de la main-d'œuvre étrangère, OMOE.

Cas n° 4 : Vous êtes ressortissant-e de l'UE/AELE et résidez à l'étranger

Une démarche liée à votre statut de frontalière ou frontalier peut être nécessaire avant votre engagement. Le Service des ressources humaines effectue ou coordonne les démarches auprès de l'autorité compétente selon le canton dans lequel vous travaillez.

Cas n° 5 : Vous êtes ressortissant-e d'un État hors UE/AELE et résidez à l'étranger

L'exercice d'une activité lucrative en Suisse est soumis à des conditions plus restrictives et nécessite une autorisation préalable. Son octroi n'est pas garanti. Le Service des ressources humaines vous renseignera en fonction de votre situation.



Dans tous les cas, vous devez impérativement contacter le Service des ressources humaines avant de commencer votre activité. Il vous indiquera les documents nécessaires et effectuera, le cas échéant, les démarches auprès de l'autorité compétente.

Contact : Service des Ressources humaines de la HEM

✉ servicerh.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 50 40

Horaires : lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Autres emplois

Des offres d'emploi externes sont également postées régulièrement sur intranet (connexion avec login AAI) → Intranet : petites annonces pour les étudiant-e-s.

Orchestre atelier

L'Orchestre atelier permet la mise en œuvre des cours de direction d'orchestre et se réunit environ une fois par mois. Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat du département des instruments de l'orchestre. La sélection des musiciennes et musiciens est effectuée par la ou le responsable du département. Une rémunération est possible uniquement si votre participation à l'Orchestre atelier ne fait pas l'objet d'une validation académique.

Chœur atelier

Le Chœur atelier permet la mise en œuvre des cours de direction de chœur et se réunit environ un week-end par mois. Si vous souhaitez en faire partie, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat du département vocal. La sélection des chanteuses et chanteurs est effectuée par la ou le professeur-e de direction de chœur lors d'une audition organisée en début d'année académique. Une rémunération est possible uniquement si votre participation au Chœur atelier ne fait pas l'objet d'une validation académique.

Impôt à la source

Si vous êtes de nationalité étrangère, domicilié-e en Suisse et ne possédez pas de permis C, l'impôt à la source est en principe prélevé directement sur votre salaire par votre employeur.

Si vous êtes frontalière ou frontalier, les règles fiscales varient selon votre canton d'activité et votre pays de résidence. À Neuchâtel notamment, certaines personnes domiciliées en France peuvent être imposées dans leur pays de résidence lorsqu'elles remplissent les conditions fiscales applicables aux personnes frontalières.

Votre employeur vous remet un certificat de salaire annuel indiquant les revenus perçus et les éventuelles retenues effectuées.

Si vous contestez le montant de l'impôt à la source, notamment le barème ou le taux appliqué, vous pouvez demander une rectification auprès de l'administration fiscale de votre canton. La demande doit en principe être déposée au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année fiscale concernée.

Genève, Administration fiscale cantonale, rubrique « Impôt à la source »

→ ge.ch/impot-source

Neuchâtel, Service des contributions, rubrique « Impôt à la source et frontaliers »

→ ne.ch/themes/impots/impot-la-source-et-frontaliers/impot-la-source

Impôts

Si vous êtes domicilié-e ou fiscalement assujetti-e dans le canton de Genève, vous êtes tenu-e de remplir une déclaration d'impôt, même si vous ne percevez aucun revenu.

Si vous arrivez à Genève depuis l'étranger ou depuis un autre canton, vous devez annoncer votre arrivée auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Selon votre situation, notamment votre permis et votre activité professionnelle, vous pouvez être soumis-e à l'impôt ordinaire ou à l'impôt à la source.

Si vous recevez une déclaration fiscale de l'Administration fiscale cantonale, celle-ci doit en principe être complétée et transmise avant le 31 mars. Il est possible de demander un délai supplémentaire.

Il est également recommandé d'ouvrir un compte e-démarches afin de gérer vos démarches fiscales et, le cas échéant, de remplir votre déclaration en ligne.

Attention !

En l'absence des démarches nécessaires, une taxation d'office peut être établie et une amende prononcée.

À Neuchâtel, si la déclaration n'est pas remise dans les délais et qu'aucune prolongation n'a été demandée, une sommation est envoyée. Sans réponse dans les 30 jours, une taxation d'office est établie et une amende peut être appliquée.

À Genève, le principe est similaire. En l'absence de déclaration malgré les rappels, une taxation d'office et une amende peuvent être prononcées.

L'absence de taxation fiscale peut également retarder ou compliquer l'accès à certaines aides sociales. À Genève, cela peut notamment concerner les bourses d'études, les aides

au logement et les subsides d'assurance maladie. À Neuchâtel, les données fiscales servent également de base au calcul de plusieurs prestations, notamment les subsides d'assurance maladie.

En cas de départ à l'étranger, les démarches diffèrent selon le canton :

Genève

Si vous quittez Genève pour l'étranger ou pour un autre canton, vous devez annoncer votre départ à l'Administration fiscale cantonale au plus tard 15 jours avant la date prévue. Le questionnaire de départ doit être complété et déposé auprès de l'administration fiscale afin que votre situation fiscale puisse être vérifiée.

Direction générale de l'Administration fiscale cantonale

Rue du Stand 26 - 1204 Genève

☎ +41 22 327 70 00

Neuchâtel

Si vous quittez Neuchâtel pour l'étranger ou pour un autre canton, vous devez annoncer votre départ auprès du contrôle des habitants de votre commune de domicile. Une déclaration d'impôt pour l'année fiscale en cours vous est alors remise. Elle doit mentionner les revenus perçus du 1er janvier jusqu'à la date du départ ainsi que votre fortune à cette date. L'assujettissement fiscal dans le canton de Neuchâtel prend fin le jour du départ définitif à l'étranger.

Service des contributions

Rue du Docteur-Coullery 5 - 2300 La Chaux-de-Fonds

✉ service.contributions@ne.ch

☎ +41 32 889 77 77



Examens

Genève et Neuchâtel

Planning général des examens

À la fin du premier semestre, entre le 18 janvier et le 19 février, une session d'examens permet de valider les enseignements du premier semestre uniquement.

Une deuxième session d'examens, entre le 17 mai et le 26 juin, permet de valider les cours du deuxième semestre et les cours annuels.

Des examens de remédiation ou des répétitions peuvent avoir lieu durant la première quinzaine de septembre, mais il ne s'agit pas d'une session d'examens à proprement parler, dans la mesure où seules les remédiations ou répétitions peuvent avoir lieu.

Les dates des examens sont fixées par l'administration et les enseignant-e-s et ne peuvent en aucun cas être modifiées sur demande des étudiant-e-s.

Le planning général des examens est communiqué aux professeur-e-s et publié durant l'automne sur l'intranet de la HEM. Les professeur-e-s vous communiquent votre heure de passage.

L'horaire des examens est également publié sur le site intranet quelques semaines avant l'examen. Toutefois, des changements d'horaire peuvent survenir jusqu'au jour de l'examen ; par conséquent, la consultation régulière du site intranet est impérative. Aucune convocation nominative n'est envoyée. Il vous appartient de vous tenir informé-e de votre jour et de votre heure de passage.

Examens selon la filière et l'année d'études

Lorsqu'il s'est passé plus d'une année entre deux examens, notamment dans le cas d'études à temps partiel, les étudiant-e-s sont obligatoirement soumis-e-s à un examen en fin d'année.

Bachelor 1 ^{ère} année	Un examen à huis clos de 20 minutes (2 ^e semestre).
Bachelor 2 ^e année	Validation sans examen ou, sur demande du jury d'examen de Bachelor 1, du ou de la professeur-e ou de la Direction, contrôle à huis clos de 30 minutes. Pour le Bachelor en musique et musicologie, cet examen est obligatoire.
Bachelor 3 ^e année	Un examen public (récital) en fin d'année (50 minutes).
Master 1 ^{ère} année	Un examen à huis clos pour les étudiant-e-s n'ayant pas passé leur récital de Bachelor ou de 1 ^{er} Master à la HEM l'année précédente, ou sur demande du jury de l'année précédente, du ou de la professeur-e ou de la Direction.

Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 1 ^{re} année	Examen à huis clos obligatoire, avec le programme d'un concours international pour l'instrument concerné ou le chant.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 2 ^e année	3 examens (2 récitals de 50 minutes et un concerto avec l'orchestre de la HEM).
Master en interprétation musicale 2 ^e année	2 récitals de 50 minutes.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation pratique des instruments historiques et musique médiévale, 2 ^e année	1 récital de 50 minutes.
Master en pédagogie, enseignement instrumental et vocal, 2 ^e année	Si c'est un premier Master : 1 récital de 50 minutes en fin d'année. Si c'est un deuxième Master dans une Haute école suisse : 1 concert médiation organisé par l'étudiant-e hors de la HEM.

Programme des examens

Si vous vous présentez à un examen instrumental ou vocal, qu'il soit public ou non, vous devez impérativement transmettre le programme des œuvres interprétées et indiquer vos besoins en matériel et en logistique sur la plateforme Cyberlearn. Cette démarche relève de votre responsabilité. Son non-respect peut entraîner l'interdiction de vous présenter à l'examen ainsi que la validation d'un premier échec.

Votre programme doit être élaboré avec votre professeur-e et validé par la ou le responsable de département. En cas de problème lié au contenu ou à la durée du programme, le secrétariat du département prendra contact avec vous ou avec votre professeur-e.

Attention !

Dates de reddition des programmes

Bachelor : 1^{er} avril

Master : Session d'automne : 13 décembre | Session de printemps : 1^{er} avril

Ces dates de remise sont fixées chaque année et ne peuvent être modifiées. Vous devez donc anticiper cette démarche si l'échéance tombe un week-end ou un jour férié.

Relevés de notes

À la fin de chaque semestre, vos résultats sont publiés sur le Portail Étudiant-e pendant une période de consultation annoncée par courrier électronique par le Bureau des études.

Dès la mi-juillet, vous pouvez télécharger vos résultats annuels depuis le portail. Ce document ne mentionne toutefois pas le nombre de crédits obtenus.

Au cours de l'année académique, un relevé de notes indiquant la validation des modules

ainsi que le nombre de crédits acquis est également mis à disposition sur le portail et peut être téléchargé.

Si vous avez besoin d'un relevé de notes pour une demande de bourse ou une inscription dans une autre institution, vous pouvez en faire la demande à tout moment auprès du Bureau des études.

Formulaires

Genève et Neuchâtel

Vous pouvez télécharger l'ensemble des formulaires depuis l'intranet, dans la rubrique « Enseignement & recherche », puis « Formation de base ».

Les formulaires techniques et logistiques sont également disponibles sur My Dièse.

→ intranet.hesge.ch

Frais de déplacement

Genève et Neuchâtel

Si vous êtes amené-e à vous déplacer en dehors de votre canton d'études pour participer à des activités académiques, vous pouvez bénéficier d'une participation aux frais de déplacement engagés dans les situations suivantes :

- Lors d'activités académiques obligatoires à l'achèvement du cursus académique (masterclasses, préparation aux métiers, séminaires spécifiques, etc.)
- Lors d'activités optionnelles dûment validées au préalable par le ou la responsable de département
- Lors de sessions d'orchestre ou d'activités chorales non rémunérées.

Attention !

Les frais de repas et d'hébergement sont pris en charge uniquement dans la mesure où le déplacement implique une nuitée minimum à l'extérieur (sur décision de la HEM).

Le remboursement des trajets se fait à hauteur du montant correspondant à un abonnement 2e classe et demi-tarif CFF. Il est donc recommandé aux étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel d'acheter un abonnement demi-tarif CFF (CHF 120.- lors du premier achat d'un demi-tarif Jeunes, puis CHF 100.- pour un an) :

→ www.sbb.ch (Billets-offres/ Abonnements/ Demi-tarif)

Avec l'accord de la Direction, les déplacements avec un véhicule privé sont pris en charge uniquement en cas d'inaccessibilité en transports publics.

Tarifs :

- Train : billet 2e classe demi-tarif (avec justificatif)
- Frais de repas : forfait journalier de CHF 25. – (sans justificatif)
- Deux possibilités pour le remboursement :
 - L'enseignant-e ou le ou la responsable de département établit la liste des étudiant-e-s à rembourser : les justificatifs originaux doivent être présentés pour que le remboursement puisse être effectué.
 - Vous effectuez votre demande à l'aide du formulaire « note de frais » disponible sur l'intranet, que vous soumettez à la réception accompagné des justificatifs originaux.

→ intranet.hesge.ch/intranet/ressources-humaines-pratiques-et-directives-de-la-hem
(Bouton depuis la homepage)

Vous recevrez le montant sur votre compte bancaire ou postal.

Informations obligatoires :

- Votre nom et prénom
- Montant à rembourser et motif
- Coordonnées bancaires précises (nom complet du bénéficiaire, n° IBAN, SWIFT/BIC, adresse)
- Site d'études et filière
- Date de la demande
- Signature

Attention !

Les notes de frais incomplètes ou sans l'intégralité des justificatifs seront retournées à l'émetteur ou à l'émettrice. Toute demande de remboursement doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date du déplacement.

Passé ce délai, il n'est plus possible de prétendre à un remboursement. La directive relative au remboursement des frais des étudiant-e-s peut être consultée sur l'intranet.

→ intranet.hesge.ch (Directive relative aux remboursements de frais étudiant-e-s HEM)

Immatriculation

Genève et Neuchâtel

Lors de la journée d'accueil précédant la rentrée académique, vous devez vous immatriculer en personne et vous présenter muni-e des documents suivants :

- Pour le Bachelor : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.).
- Pour le Master : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.) et l'original du Bachelor ou titre jugé équivalent.
- Si vous provenez d'une haute école ou d'une université suisse, vous devez également présenter votre certificat d'exmatriculation.

Attention : il est indispensable de se munir des certificats originaux !

Une étiquette comportant votre numéro d'immatriculation est apposée directement sur votre diplôme original. Cette procédure obligatoire permet d'enregistrer de manière anonyme l'ensemble des étudiant-e-s, au moyen d'un code numérique, dans le Système d'information universitaire suisse et d'assurer un suivi de leur parcours à l'échelle nationale.

Vous devez également compléter le questionnaire en ligne relatif à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées et transmettre les justificatifs demandés avant le 21 septembre.

Une fois votre immatriculation finalisée et l'ensemble des documents transmis, vous recevrez votre carte d'étudiant-e.

L'immatriculation n'est effectuée qu'une seule fois et n'est pas renouvelée chaque année. Tant que vous n'avez pas achevé votre formation, votre réinscription pour l'année académique suivante est automatique et ne nécessite aucune démarche supplémentaire.

L'exmatriculation intervient en cas d'obtention du diplôme, d'interruption des études ou d'exclusion. Si vous décidez d'abandonner votre formation, vous devez en informer le Bureau des études par écrit avant le 31 mai de chaque année académique.

Informatique

Genève et Neuchâtel

L'ensemble des procédures relatives aux outils informatiques mis à votre disposition est consultable sur le Wiki HESGE.

→ wiki.hesge.ch/site/accueil

Connexion avec le loginHES (AAI) (prénom.nom) et mot de passe AAI

Compte LoginHES (AAI)

Au début de vos études, la HES-SO Genève vous attribue un compte informatique, appelé LoginHES ou login AAI. Vos identifiants sont envoyés sur votre messagerie privée. Ce compte vous permet d'accéder aux postes de travail de l'école, à l'intranet, à votre messagerie, au logiciel de réservation de salles ainsi qu'aux différents services numériques de la HES-SO Genève.

Compte Switch edu-ID

Le SWITCH edu-ID constitue une identité numérique personnelle valable dans toutes les Universités et Hautes Écoles Spécialisées (HES). Il donne notamment accès aux applications suivantes : portail de l'étudiant-e et Moodle/Cyberlearn.

Le SWITCH edu-ID n'est pas lié à la durée des études ; il reste valide indéfiniment.

→ help.switch.ch

Outils mis à disposition

Intranet

Cet espace regroupe de nombreuses informations essentielles au bon déroulement des études, telles que les plannings et répertoires d'examens, les documents académiques, les formulaires divers (notes de frais, demandes d'équivalences, etc.), ainsi que les plannings par département

Impression

Plusieurs imprimantes sont à disposition des étudiant-e-s dans les locaux de la HEM. Elles permettent d'imprimer, de photocopier et de scanner des documents.

Messagerie

Pendant toute la durée de vos études, vous disposez d'une adresse électronique HES dédiée. **Toutes les communications officielles de la HEM sont envoyées exclusivement à cette adresse. Il est donc essentiel de consulter régulièrement votre messagerie HES et de l'utiliser pour toute communication avec l'institution.** Les messages envoyés depuis une adresse électronique privée ne sont pas traités par la HEM.

Microsoft Teams

Microsoft Teams est une application de communication collaborative de Microsoft qui s'intègre à la suite Microsoft Office 365. Il est possible de faire des vidéoconférences, de collaborer, de partager des documents et de passer des appels au sein d'un même espace de travail.

My Dièse

La plateforme MyDièse vous permet de consulter une partie de votre planning personnel et, si vous étudiez à Genève, de réserver des salles de travail.

Vous y trouverez également les formulaires de demande de prêt ou d'enregistrement, ainsi que diverses informations relatives aux projets de la HEM.

Moodle/Cyberlearn

La plateforme en ligne Moodle / Cyberlearn est un outil d'e-learning qui vous permet d'interagir avec vos professeur-e-s et d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques, telles que des forums, des devoirs, des sondages, des questionnaires ou encore des tests.

Les travaux de bachelor et de master, ainsi que les programmes d'examens doivent notamment être déposés sur cette plateforme.

Offres et bons plans

En tant qu'étudiant-e de la HEM, vous bénéficiez d'offres avantageuses pour l'acquisition de matériel informatique, notamment :

- Offre DSI : partenariat avec la coopérative itopie (reconditionné à prix attractif).
→ odoo.itopie.ch/shop (lien réservé pour la HES-SO Genève)
- Poséidon (EPFL) : service d'achat et support pour laptops privés, ouvert aux étudiant-e-s de plusieurs écoles suisses.
→ [epfl.ch/campus/services et ressources/Informatique/Poséidon](http://epfl.ch/campus/services_et_ressources/Informatique/Poséidon)
- Neptun : offres spéciales pour les HES-SO, 2 campagnes par an (printemps/automne)
→ projektneptun.ch

Portail étudiant-e

Le Portail Étudiant-e vous permet de consulter vos données personnelles, d'annoncer un changement d'adresse, de consulter vos relevés de notes et vos inscriptions aux cours, ainsi que de télécharger vos attestations d'études. L'inscription aux cours de formation musicale générale, de préparation physique et mentale et aux ateliers de recherche, se fait aussi via le Portail AGE, tout comme l'évaluation des enseignements (EEE).

Postes informatiques

Des bornes informatiques sont à votre disposition sur les sites de Petitot 8 et 10, de Stand 58 et de Dufour.

Salles de travail

Il est possible de réserver des salles de travail, uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch.

- plus d'information sur les salles de travail, voir la rubrique « Campus HEM »
- pour réserver : mydiese.diesesoftware.com/reservations.php

Stockage

Lorsque vous vous connectez à un poste de travail de la HES-SO Genève, vous avez accès à un espace de stockage personnel, appelé réseau Home (Z:). Cet espace est sauvegardé chaque soir, ce qui permet, en cas de besoin, de récupérer des versions antérieures de vos documents.

VPN - SID (Service informatique documentaire)

Pour accéder à une partie des ressources et bases de données électroniques des bibliothèques depuis un ordinateur personnel, il est nécessaire d'activer le VPN avec le profil SID (Service Informatique Documentaire).

Wifi

Eduroam (education roaming) est un service d'accès wifi sécurisé que les étudiant-e-s de la HEM peuvent utiliser.

Récapitulatif des comptes à utiliser

Ressources	Login avec	Nom d'utilisateur - <u>exemple</u>
Intranet	LoginHES (AAI)	alain.proviste
My Dièse	Adresse mail (prénom.nom@hesge.ch)	alain.proviste@hesge.ch
Poste de travail de la HES-SO Genève	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Site du support	LoginHES (AAI)	alain.proviste
VPN étudiant-e	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Wiki	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Messagerie - webmail	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft Teams	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft Office 365 (Word, Excel, etc.)	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft OneDrive	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Réservation de salles	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Wifi Eduroam	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch

Applications Switch (Switch-FileSender)	Switch EduID	adresse électronique privée
CyberLearn (Moodle)	Switch EduID	adresse électronique privée
Portail Étudiant-e AGE	Switch EduID	adresse électronique privée
Ressource bibliothécaire SwissCover/SLS	Switch EduID	adresse électronique privée
SwitchDrive	LoginHES@hes-so.ch	adresse électronique privée

En cas de problème informatique

Genève

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

Personnes de contact en cas de besoins spécifiques ou de problème d'accessibilité aux outils numériques :

Mme Anne Nicole, responsable numérique

✉ anne.nicole@hesge.ch

Mme Christelle Denis-Bolens, répondante égalité des chances

✉ egalitechances.hem@hesge.ch

Neuchâtel

→ pour les connexions aux plateformes informatiques HES

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

→ pour les problèmes de wifi, imprimantes et PC

Le helpdesk en appelant le 1000 depuis un poste fixe du Campus 1 ou

☎ +41 32 930 1000

Instruments

Déplacement d'instruments / accordage

Genève et Neuchâtel

En cas de besoin, vous pouvez demander la mise à disposition d'instruments dans le cadre d'une audition, d'un examen ou d'un autre événement de l'école.

Afin de permettre l'organisation du déplacement des instruments, une demande préalable est nécessaire. Le formulaire de demande de déplacement (instruments, matériel, sonorisation, etc.) et/ou d'accordage est disponible sur l'intranet de la HEM. Il doit être complété au moins un mois avant le début de l'événement et transmis pour validation selon les instructions indiquées.

✉ technique-logistique.hem@hesge.ch

Prêt d'instruments

Des instruments peuvent vous être prêtés dans le cadre du cours de second instrument, de la préparation d'une session d'orchestre ou de cours de musique de chambre. Aucun prêt n'est possible pour votre instrument principal.

Le matériel prêté par l'école, remis uniquement sur présentation de votre carte d'étudiant-e, est placé sous votre entière responsabilité. Le remplacement ou la réparation de tout objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à votre charge.

Aucun prêt ne peut être accordé si vous n'êtes pas en règle avec le paiement de votre taxe d'études. En empruntant du matériel, vous vous engagez à respecter l'ensemble des conditions de prêt. Votre carte d'étudiant-e vous sera demandée lors du retrait de l'instrument.

La durée du prêt est fixée par le Service de prêt. Tout matériel non restitué dans les délais peut être facturé et tout retard peut entraîner une exclusion du Service de prêt.

L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite. Toute demande de dérogation doit être adressée à la Direction. En cas de prêt hors du territoire suisse, une procédure spécifique est mise en place afin d'assurer l'instrument.

Les frais d'assurance et d'expertise sont à la charge de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Une attestation d'assurance responsabilité civile est requise pour tout prêt.

Genève

Le formulaire de demande de prêt d'instrument doit être complété et transmis à l'adresse indiquée sur celui-ci. La demande est ensuite soumise à la validation de la ou du responsable du département concerné, puis du Service de facturation, qui vérifie que la taxe d'études a bien été acquittée. Elle est enfin validée par Damien Hempler, qui confirme la disponibilité de l'instrument pour la période souhaitée.

Le magasin de prêt d'instrument se situe à la rue Général-Dufour 2 au 2e étage.

Contact : Damien Hempler

✉ pret-instruments.hem@hesge.ch

Lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30, Jeudi de 9h00 à 13h00.

Vendredis le magasin est fermé.

Neuchâtel

Vous devez vous renseigner auprès du secrétariat.

☎ +41 32 930 21 24

Prêt d'instrument par la Fondation Lalive

Genève et Neuchâtel

La Fondation Lalive est une institution culturelle à but non lucratif active en Suisse romande. Elle a pour mission de mettre à disposition de jeunes musiciens et musiciennes, sous forme de prêt, des instruments à cordes et des archets de qualité.

Les prêts sont accordés pour une durée d'une année et peuvent être renouvelés, dans la limite de cinq ans. Si vous êtes intéressé-e, vous pouvez prendre directement contact avec la fondation.

→ fondation-lalive.org

Assurances pour les instruments

Genève et Neuchâtel

L'école n'assure pas vos instruments personnels et décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage, y compris durant les cours ou les activités organisées par l'institution.

Logement

Au même titre que les étudiant-e-s de l'Université, vous pouvez être logé-e dans différents foyers HES et universitaires ou partager un appartement en colocation.

Le prix moyen d'une chambre varie entre CHF 700.- et CHF 1'300.- par mois à Genève, et entre CHF 500.- et CHF 800.- à Neuchâtel.

L'offre étant limitée, surtout en période de rentrée académique, il est conseillé d'effectuer les recherches à l'avance.

Genève

Fondation GELOGE

Foyers de Champel, de Dassier et de Pinchat

La Fondation de la HES-SO Genève pour le logement des étudiant-e-s (GeLoge) propose, au sein de ses trois foyers, différents logements, destinés en priorité aux étudiant-e-s immatriculé-e-s dans l'une des écoles de la HES-SO Genève.

→ geloge.ch

✉ info@geloge.ch

La Concorde (FODAC)

Dès la rentrée 2026, de nouveaux logements étudiant-e-s seront disponibles à Châtelaine (Vernier), au sein du nouveau quartier de La Concorde. Ce complexe accueillera également une salle de spectacle, un restaurant et une bibliothèque

→ concorde.ch/fr/logement

✉ etudiants@concorde.ch

Cité universitaire de Genève

→ cite-uni-geneve.ch/resident

Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)

→ foj.ch/thematiques/hebergement-et-soutien-pour-jeunes-en-formation

Résidence Grand Morillon

→ graduateinstitute.ch/housing (Our residences/ Grand Morillon Student Residence)

Omestay

→ omestay.ch

Résidence L'étage étudiant

Les inscriptions se font en début d'année, de janvier à mars.

→ bcas.ch (Menu / Notre action / l'Étage étudiant)

Résidence Henry-Dunant

→ rhd13.ch

Résidence Point Commun

→ pointcommun.ch

La Ciguë

→ cigue.ch

Association Genevoise pour le Logement des Apprenti-e-s et Etudiant-e-s (AGLAE)

→ aglae.ch

Ensemble avec toit

→ ensembleavectoit.com

Plus d'informations et de résidences

→ hesge.ch (Vie étudiante/Vivre à Genève et formalités/Logement)

Neuchâtel**La résidence Neuchâtel**

→ laresidence-neuchatel.com

Campus Facchinetti

→ facchinetticampus.ch

Alfen Cité universitaire

→ alfen.ch

Matériel audio et vidéo

Genève et Neuchâtel

Le Centre ARTeM (Accompagnement et Réalisation Technique pour les Musiciens et Musiciennes) permet l'emprunt de matériel audio et vidéo. Le formulaire de demande doit être rempli au moins une semaine avant la récupération du matériel, sous réserve que le matériel soit disponible et que les conditions ci-dessous soient respectées :

- Le matériel remis en prêt par la HEM est sous la responsabilité de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Cela signifie que le remplacement ou la réparation d'un objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à sa charge.
- La durée du prêt est déterminée par le Centre ARTeM. Tout matériel manquant peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du Service de prêt. Le matériel ne peut être emprunté que pour une période d'une semaine maximum. Toute demande de dérogation devra être justifiée.
- L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite.
- Aucun prêt ne peut être accordé si vous n'êtes pas en règle avec le paiement de votre écolage. Vous devez avoir honoré l'ensemble de vos engagements avant de déposer une demande de prêt.
- Une copie ou une attestation de votre assurance responsabilité civile (RC) est exigée lors du retrait du matériel. Celle-ci doit couvrir le remboursement du matériel emprunté ou les frais de réparation en cas de sinistre. À défaut d'une telle assurance, vous vous reconnaissez débiteur ou débitrice envers la HEM pour l'intégralité des dommages causés, y compris au-delà de la fin de vos études et jusqu'à extinction complète de la dette.

→ **formulaire en ligne** : [intranet](#) (Pratique / Matériel / Formulaires techniques audios et vidéos)



My Dièse

Genève et Neuchâtel

La plateforme MyDièse vous permet de consulter une partie de votre planning personnel. Vous y trouverez également des formulaires pour les demandes de prêt ou d'enregistrement, ainsi que diverses informations relatives aux projets de la HEM.

Si vous étudiez à Genève, cet outil vous permet également de réserver des salles de travail.

→ mydièse.diesesoftware.com/index.php



Mobilité internationale

Genève et Neuchâtel

Le Service des relations internationales de la HEM met en œuvre des programmes d'échanges dans le cadre du programme de mobilité européenne ou d'accords directs conclus avec des institutions partenaires.

Si vous êtes régulièrement inscrit-e à la HEM, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour d'études à l'étranger d'une durée de deux mois à une année.

Grâce au système de transfert de crédits ECTS, les études réalisées à l'étranger peuvent être intégralement reconnues dans votre cursus académique, vous permettant ainsi de poursuivre votre parcours sans prolonger la durée de vos études.

Un entretien avec la ou le responsable de votre département est nécessaire afin de définir les objectifs de votre séjour et les enseignements qui pourront être validés.

Des échanges sont possibles avec de nombreuses institutions en Europe et dans d'autres régions du monde. Hors Europe, ces mobilités ne relèvent pas du programme de mobilité européenne, mais d'accords bilatéraux conclus avec des institutions partenaires.

Liste des institutions partenaires

→ hemge.ch (La HEM/Vie Étudiante/Échanges → Accords existants)

Informations détaillées pour le dossier de candidature

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ jean-eudes.ody@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 39

Pour les questions de cursus : prendre rendez-vous avec le-la responsable de département.

Procédure

- Se renseigner sur l'institution souhaitée pour l'échange (site internet, contact avec le secrétariat ou le-la professeur-e).
- Demander conseil à son-sa professeur-e et consulter le-la responsable de département.
- Prendre rendez-vous avec le coordinateur de la mobilité européenne et internationale de la HEM (jean-eudes.ody@hesge.ch) avant le 1er décembre pour préparer le dossier.
- Établir un dossier de candidature et le déposer dans les délais auprès du Service des relations internationales de la HEM.
- Dès réception de la confirmation, préparer le séjour (choix du cursus, prise de contact avec le-la professeur-e, logement sur place, bourses, assurances, permis de séjour, etc.).

Attention !

La décision finale concernant l'admission du ou de la candidat-e est prise par la Direction et le Service des relations internationales de l'institution hôte. L'accord d'un-e professeur-e ne constitue en aucun cas une confirmation d'admission. Ces procédures peuvent être relativement longues et la décision définitive n'est parfois communiquée qu'au mois de juin ou de juillet

Connaissances linguistiques

Une bonne connaissance de la langue d'enseignement de l'institution hôte est nécessaire. Certaines institutions peuvent exiger un justificatif. Des cours de langue sont parfois proposés aux étudiant-e-s.

Bourse de mobilité européenne

Si vous êtes accepté-e pour un échange, vous pouvez solliciter une bourse de mobilité européenne. Le montant de cette aide varie en fonction du pays de destination et de la durée du séjour, qui doit être comprise entre deux et douze mois, avec un minimum obligatoire de deux mois complets.

Cette aide vise à compenser les frais supplémentaires liés au séjour à l'étranger et ne saurait en aucun cas se substituer à une bourse d'entretien ou d'études.

Les mobilités européennes sont soumises à la disponibilité des places auprès du ou de la professeur-e souhaité-e ou auprès d'autres professeur-e-s de la discipline. Une planification anticipée permet souvent d'éviter ce type de difficulté.

Bourse de mobilité HES-SO

Cette bourse peut, dans certains cas, compléter la bourse de mobilité européenne. Pour les échanges hors d'Europe, des aides financières peuvent également être accordées. Il est recommandé de s'adresser au coordinateur de la mobilité européenne et internationale de la HEM (jean-eudes.ody@hesge.ch) pour tout renseignement complémentaire.

Objets trouvés

Les objets trouvés sont déposés à la réception du bâtiment Dufour à Genève ou à l'accueil musique de la HEM sur le site de Neuchâtel.

Il est également recommandé de contacter le Service cantonal des objets trouvés.

Genève

☎ +41 22 327 60 00

✉ scot@police-ge.ch

→ ge.ch/objets-trouves

Neuchâtel

☎ +41 32 717 72 60

✉ accueil.neuchatel@ne.ch

→ neuchatelville.ch (vivre-a-neuchatel/habitant-e-s/objets-trouves)

Orientation / conseil aux études

Les conseillères aux études sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à vos études et à votre parcours académique.

Genève

Le Bureau des études se situe au 35 rue de la Synagogue
Horaires : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous

✉ bureaudesetudes.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 50 40

Neuchâtel

Le Bureau du suivi des études se situe à la HEM, site de Neuchâtel, 1er étage, salle 121
Horaire : du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi après-midi

✉ lucile.hernandez@hesge.ch

☎ +41 22 558 69 04

Permis de séjour / visa

Les demandes

Si vous êtes de nationalité étrangère et séjournez en Suisse dans le cadre de vos études à la HEM, vous devez demander un permis de séjour pour formation, qui donne en principe droit à une autorisation de séjour temporaire. Les autorités compétentes exigent que les études soient suivies à plein temps.

Si vous êtes ressortissant-e d'un État tiers (hors UE/AELE) et inscrit-e en Bachelor, en Master en pédagogie, toutes orientations confondues, ou soumis-e à un stage obligatoire dans le cadre de votre cursus, vous devez être domicilié-e à Genève, respectivement à Neuchâtel, et être titulaire d'un permis B pour formation pendant toute la durée de vos études. À défaut, les institutions partenaires ne pourront pas obtenir de permis de travail pour vous et le stage ne pourra pas être effectué en Suisse.

Si vous êtes ressortissant-e d'un pays soumis à l'obligation de visa, votre demande doit être déposée avant votre entrée en Suisse. Un visa touristique ne peut pas être transformé en autorisation de séjour pour études après votre arrivée. Il est donc recommandé de vous renseigner auprès de la représentation suisse compétente dans votre pays de résidence. Le permis de séjour pour études vous permet de voyager dans l'espace Schengen pour une durée maximale de 90 jours sur toute période de 180 jours.

Renouvellement du permis

À Genève, vous devez demander le renouvellement de votre permis étudiant auprès de l'OCPM au plus tard 15 jours avant sa date d'échéance.

À Neuchâtel, vous recevez un avis de fin de validité lorsque votre permis arrive à échéance.

Si vous poursuivez vos études en Suisse, vous devez vous présenter au Contrôle des habitants de votre commune avec ce document complété et une pièce d'identité valable. Pour un permis d'études, la poursuite régulière de la formation est également prise en compte.

Formalités de fin de séjour

À Genève, vous devez annoncer votre départ à l'OCPM si vous quittez le canton pour l'étranger ou pour vous établir dans un autre canton. L'annonce doit être effectuée au plus tard deux semaines avant votre départ. Une attestation de départ peut être demandée au tarif de CHF 25.–.

À Neuchâtel, vous devez annoncer votre départ au Contrôle des habitants de votre commune et indiquer votre nouvelle destination dans les 14 jours suivant votre changement de domicile. Si vous êtes ressortissant-e d'un État hors UE/AELE et souhaitez vous installer dans un autre canton, vous devez demander l'autorisation au Service des migrations avant votre déménagement.

Genève

Office cantonal de la population et des migrations

✉ etrangers.ocpm@etat.ge.ch

☎ +41 22 546 47 95

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
→ ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant (Demande de permis pour étudiant-e UE/AELE)
- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
→ ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant (Demande de permis pour étudiant-e d'un Etat tiers)

Neuchâtel

Service des migrations du canton de Neuchâtel

✉ smig@ne.ch

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
→ ne.ch/themes/migration-et-integration/sejour-et-etablissement
- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
Les demandes doivent être faites avant l'entrée en Suisse, selon les indications du Service des migrations.
→ ne.ch/themes/migration-et-integration/sejour-et-etablissement/etudier-neuchatel

Demande d'attestation d'immatriculation pour l'octroi du permis de séjour étudiant-e

Genève et Neuchâtel

Au début de chaque semestre, vous pouvez télécharger une attestation officielle d'inscription à la HEM depuis le Portail Étudiant-e.

Cette attestation est notamment nécessaire si vous êtes ressortissant-e d'un pays étranger et devez demander un permis de séjour pour études.

Réceptions

Genève

Réception Synagogue

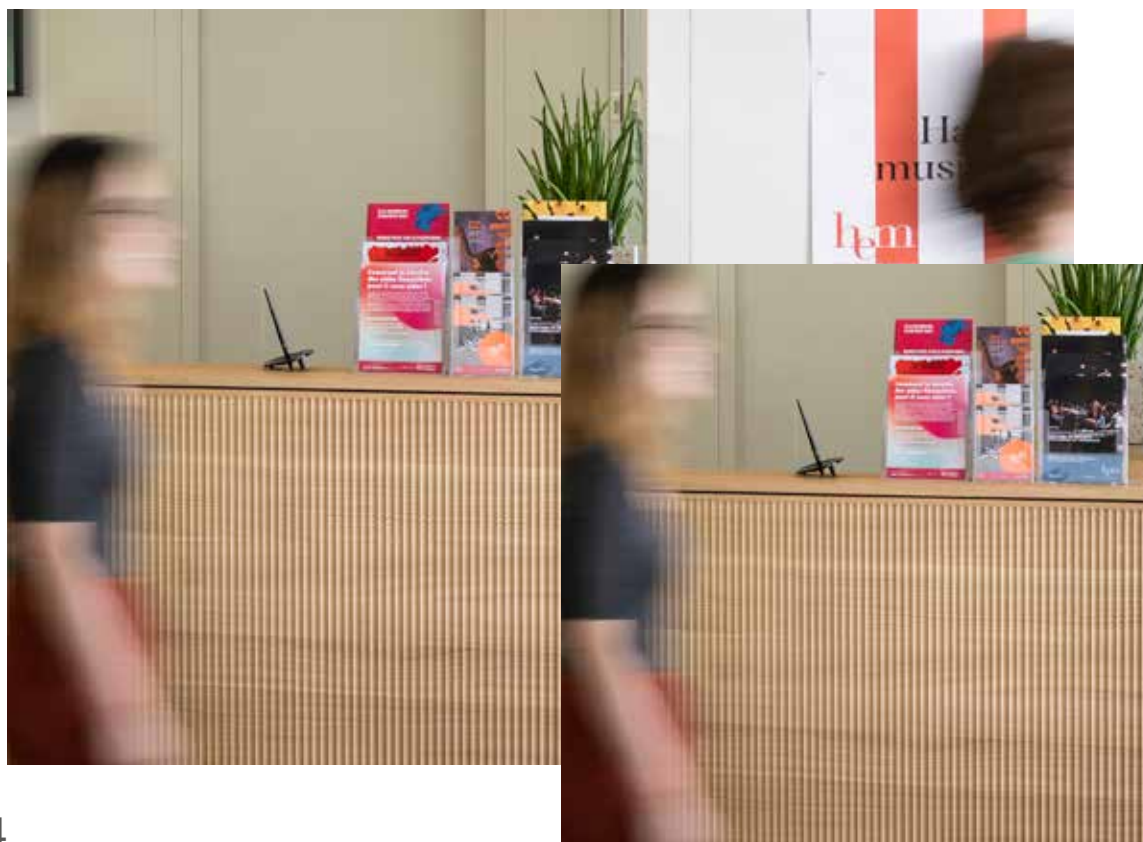
Rez-de-chaussée - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sans interruption

✉ reception-synagogue.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 50 40

- Permanence du Bureau des études, ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, sans rendez-vous
- Permanence RH, ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Demande de rendez-vous avec les responsables de département et la coordinatrice de l'enseignement
- Service de bourses et échanges internationaux
- Service des admissions et immatriculation
- Service de l'égalité des chances
- Demandes administratives diverses
- Établissement/remplacement (perte ou vol) de la carte d'étudiant-e et vignettes de semestre
- Paiement des émoluments administratifs
- Paiement de la taxe de retard de la bibliothèque
- Dépôt/retrait du carnet de l'étudiant-e



Réception Dufour

Rue Général-Dufour 2 - 1204 Genève

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 sans interruption et le samedi de 8h00 à 12h00

✉ reception-dufour.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 60 50

- Établissement et remplacement de la carte d'accès
- Horaires pour la recharge de carte : du lundi au vendredi de 11h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00
- Service de réservations des salles
- Remise des partitions
- Service de reliure
- Accès aux casiers des professeur-e-s
- Recharge de la carte de photocopie
- Self-service – photocopies – bornes informatiques
- Accès à la cafétéria
- Objets trouvés

Neuchâtel**Réception / Accueil musique**

Espace de l'Europe 21 – 2000 Neuchâtel

Ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00 sauf vendredi après-midi

☎ +41 32 889 15 23

- Service de réservations de salles
- Objets trouvés

Florence Dutoit

Assistante de direction et répondante durabilité & égalité des chances - 1er étage

du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (mercredi télétravail)

☎ +41 22 558 56 64

- Demandes administratives diverses
- Transmission des notes de frais
- Prêts d'instruments

Lucile Hernandez

Suivi des études - 1er étage

du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi après-midi

☎ + 41 22 558 69 04

- Permanence du Bureau du suivi des études
- Demande de rendez-vous avec les responsables de département
- Service de bourses et échanges internationaux
- Service des admissions et immatriculation
- Dépôt/retrait du carnet de l'étudiant-e

Régie



Genève

Afin de programmer l'intervention des régisseurs, vous devez compléter un formulaire de demande de déplacement et/ou d'accordage pour toute demande de transport et d'installation d'instruments. Le formulaire prévu à cet effet est à votre disposition sur le site intranet. Il doit être complété et validé par le/la responsable de département ou l'enseignant-e, **puis envoyé par courrier électronique un mois avant l'événement.**

→ [intranet.hesge.ch/intranet/\(intranet/pratique/materiel-et-demandes-techniques\)](http://intranet.hesge.ch/intranet/(intranet/pratique/materiel-et-demandes-techniques))

Conciergerie/intendance

En charge de la technique des bâtiments, du contrôle qualité des nettoyages et de l'entretien des mopieurs, sauf urgences les demandes s'effectuent par mails uniquement.

✉ conciergerie-intendance.hem@hesge.ch

Neuchâtel

Les étudiant-e-s doivent contacter Laurent Roussel-Galle

✉ laurent.roussel-galle@hesge.ch

☎ +41 22 558 60 05

Règlements d'études

Genève et Neuchâtel

Retrouvez les règlements d'études sur le site de la HEM

→ hemge.ch (Formation/Organisation de études/Règlements d'études)

Règlements de la Haute école de musique de Genève

Règlements des formations de base

- Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HEM
- Règlement des filières du Bachelor et du Master du domaine musique et arts de la scène
- Règlement sur la formation de base Bachelor et Master à la HES-SO
- Règlement d'études du Master en ethnomusicologie

Règlements d'admission en Bachelor

- Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine musique et arts de la scène
- Règlement d'admission en Bachelor HES-SO

Règlements d'admission en Master

- Règlement d'admission en Master dans le domaine musique et arts de la scène
- Règlement d'admission en Master HES-SO

Règlements des formations continues

- Règlement CAS en perfectionnement instrumental/vocal
- Règlement CAS en musique de chambre
- Règlement CAS en gestion de projets culturels et musicaux
- Règlement CAS en pédagogie Jaques-Dalcroze
- Règlement DAS en pratique d'orchestre
- Règlement général des formations continues
- Directive relative aux conditions financières liées à l'inscription en formation continue

Règlements généraux de la HES-SO

- Règlement des réclamations et recours
- Règlement d'organisation de la HES-SO Genève

Restaurants et cafétérias

Genève**Cafétéria HEM**

Vous trouverez la cafétéria principale de la HEM dans le bâtiment Dufour. Une deuxième cafétéria est également disponible au sous-sol du bâtiment Petitot. Les deux espaces disposent de micro-ondes ainsi que de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et d'articles de snacking.

Vous pouvez également acheter des repas sains, élaborés avec des produits locaux, à des prix attractifs. Ils sont disponibles dans des réfrigérateurs installés dans le bâtiment Dufour et accessibles via une application.

À l'Institut Jaques-Dalcroze, situé à la rue de la Terrassière 44, vous pouvez accéder au Basane Café.

Restaurants HES

- Café Prairie (HEPIA, Rue de la Prairie 4)
- Café Battelle (HEG, Rue de la Tambourine 17)
- Le Restaurant sans T (HEDS, Avenue de Champel 47)

Cafétérias UNIGE

Il est également possible de manger dans les cafétérias des sites Uni Dufour et Uni Mail de l'Université de Genève.

Neuchâtel**Campus 1**

Une cafétéria ainsi que des distributeurs de repas sont à votre disposition.

Campus 2

Entrée Est, 3e étage : une offre de restauration en self-service est disponible via le concept Feel Eat (application à télécharger sur votre téléphone).

Santé

Consultations médicales

Genève

Consultation de Médecine Interne Générale pour le corps étudiant

La Consultation pour étudiant-e-s aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) offre un accès facilité vers les différents spécialistes du réseau médical genevois. L'équipe médicale vous accompagne notamment dans les domaines de la médecine préventive, des pathologies de médecine générale, de la santé mentale, de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des questions liées à la consommation de substances.

Les consultations sont facturées selon le tarif uniforme TARMED et remboursées par les assurances maladie.

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne

→ hug.ch/medecine-premier-recours/rendez-vous-consultation-etudiant

☎ +41 79 553 56 57



Neuchâtel

Réseau Hospitalier Neuchâtelois – RHNe

Le RHNe met en relation à travers son site internet médecins, centres médicaux, hôpitaux et patients.

→ rhne.ch

☎ +41 32 713 30 00

Centres de santé

Genève et Neuchâtel

Espace santé HES-SO Genève

La HES-SO Genève met à votre disposition un espace dédié à la santé étudiante. Une équipe d'infirmières et d'infirmiers y propose, sur rendez-vous uniquement, des consultations gratuites et confidentielles, ainsi que des conseils et une orientation vers des professionnelles et professionnels de la santé.

L'espace santé se situe dans le bâtiment Dufour au sous-sol.

→ www.hesge.ch/geneve/sante

✉ espace-sante.hes@hesge.ch

Espace conseil nutrition de la Haute école de santé de Genève (HEdS)→ <https://www.hesge.ch/heds/espace-conseil-nutrition>✉ ecn.consultations@hesge.ch

☎ +41 22 388 34 47

Laboratoire d'Analyse et de Conseils en Activités Physiques et en Santé (LACAPS)

Les étudiant-e-s de la filière Physiothérapie de la HEdS-Genève vous proposent des tests d'effort. Vous recevrez ensuite des conseils personnalisés pour améliorer votre entraînement ou reprendre une activité physique.

→ <https://www.hesge.ch/heds/lacaps>✉ lacaps.heds@hesge.ch

☎ +41 22 388 34 70

Soins dentaires

Les soins dentaires en Suisse sont coûteux et généralement non couverts par l'assurance maladie. La Clinique de médecine dentaire des HUG vous propose des tarifs ajustés au revenu, offrant ainsi des tarifs particulièrement avantageux pour les étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel.

→ unige.ch/medecine/dentaire

☎ +41 22 379 40 00

Pharmacies**Genève**→ onedoc.ch/fr/pharmacie/geneve**Neuchâtel**

La pharmacie de la gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30 pour les services de garde pharmacie, médecin et dentiste.

☎ 0848 134 134

Service militaire et civil pour les Suisses**Pour les Suisses uniquement !**

En cas de difficulté à concilier études et service militaire ou civil, prenez rendez-vous avec les conseillères aux études. Les demandes de report doivent être faites le plus tôt possible afin de trouver la meilleure solution.

☎ +41 22 558 50 40

Sonorisation / pièces mixtes

Genève et Neuchâtel

Le Centre ARTeM (Accompagnement et Réalisation Technique pour les Musiciens & Musiciennes) prend en charge la réalisation des pièces mixtes et/ou les sonorisations de prestations musicales.

Un formulaire de demande de réalisation de pièces mixtes et de sonorisation est à disposition dans l'intranet de la HEM. Il doit être complété au moins deux mois avant l'événement, afin de permettre la bonne organisation des répétitions, et transmis pour validation selon les instructions.

Contact : David Poissonnier

✉ piecemixte.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 54 94

→ *formulaire en ligne* : intranet.hesge.ch/intranet/pratique/materiel-et-demandes-techniques



Stages

Genève et Neuchâtel

Les stages sont soumis à des conditions spécifiques en matière d'autorisation de travail et de rémunération, selon qu'ils sont obligatoires ou optionnels.

Si vous êtes titulaire d'un permis de séjour pour formation, vous devez déposer une demande d'autorisation auprès de l'Office cantonal de la population.

Si vous êtes ressortissant-e d'un État tiers, hors UE-AELE, et inscrit-e en Bachelor, en Master en pédagogie, toutes orientations confondues, ou soumis-e à un stage obligatoire dans le cadre de votre cursus, vous devez être domicilié-e à Genève, respectivement à Neuchâtel, et être titulaire d'un permis B pour formation pendant toute la durée de vos études. À défaut, les institutions partenaires ne pourront pas obtenir de permis de travail pour vous et le stage ne pourra pas être effectué.

La documentation relative aux stages, notamment les conventions de stage, le rapport de stage et l'attestation de stage, est disponible sur l'intranet.

Studio d'enregistrement

Genève et Neuchâtel

Dans le cadre des activités pédagogiques de la HEM ou pour la constitution de dossiers, notamment pour des demandes de bourses, d'échanges ou d'admission à des concours, vous pouvez solliciter des captations audio et vidéo auprès du studio d'enregistrement de la HEM Genève et Neuchâtel en complétant le formulaire de demande d'enregistrement en ligne.

Ce formulaire doit être transmis au moins soixante jours avant la date de clôture du projet.

Les épreuves avec orchestre du Master soliste sont enregistrées d'office. Si vous êtes inscrit-e en Master soliste, vous pouvez obtenir une copie de cet enregistrement sur demande.

Si vous souhaitez enregistrer un examen public, cette démarche doit être réalisée de manière autonome.

Contact : Samuel Albert

✉ record.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 65 35

→ *formulaire en ligne : [intranet.hesge.ch/intranet](http://intranet.hesge.ch/intranet/pratique/materiel-et-demandes-techniques)*
(pratique/materiel-et-demandes-techniques)



Enregistrement en autonomie dans les grandes salles.

Genève

Des systèmes d'enregistrement (audio et vidéo) ont été mis en place dans les grandes salles de Dufour (GD00, GD10, GD20, GD30, GD40), en GD38 et à la salle de la Bourse pour vous permettre de réaliser des enregistrements en autonomie.

Un mode d'emploi détaillé est à disposition dans toutes ces salles ou en scannant ce QR code.

Lors de la première utilisation d'un de ces systèmes, prévoyez 20 à 30 minutes afin d'avoir le temps de lire ou relire le manuel d'utilisation, de comprendre le fonctionnement de l'installation et de faire les tests nécessaires.



Veuillez noter que :

- Les micros étant fixes, il est important de se positionner correctement par rapport au micro, c'est-à-dire devant le micro, et centré par rapport au couple de microphones.
- Un voyant ON AIR s'allume en rouge dans la salle quand l'enregistrement est en cours.
- Il faut penser à éteindre l'enregistrement quand celui-ci est terminé.
- Vous pouvez récupérer l'enregistrement à l'aide de la clé USB à disposition sur le rack technique.
- La clef doit être introduite dans un ordinateur uniquement, ne pas la brancher sur un téléphone, car celui-ci formate la clef USB et rend la copie impossible pour les utilisateurs suivants.

En cas de problème technique, vous pouvez nous solliciter en nous contactant via

→ *formulaire en ligne : intranet* (Pratique / Matériel / Formulaires techniques audios et vidéos)

En cas d'utilisation non conforme du matériel ou de non-respect des procédures, le Centre ARTeM ne peut garantir la réussite de l'enregistrement ou la récupération des fichiers. Nous vous invitons à télécharger vos fichiers immédiatement après l'enregistrement. Si ce n'est pas possible, une demande de récupération pourra être formulée, mais elle nécessitera un délai de traitement.

Par ailleurs, une utilisation inappropriée du système d'enregistrement peut entraîner des dysfonctionnements nécessitant une intervention technique. Cela pourrait alors impacter temporairement les utilisateurs et utilisatrices suivant-e-s.

Taxe d'études

Genève et Neuchâtel

Les taxes d'études doivent être payées avant le premier jour du semestre concerné et dans un délai de trente jours suivant la date de la facture. Aucun échelonnement de paiement n'est accepté.

La taxe d'études est envoyée par courrier électronique à votre adresse HES environ un mois avant la rentrée, soit à la mi-août pour le premier semestre et à la mi-janvier pour le second semestre. Aucune facture n'est transmise au format papier. Il est donc de votre responsabilité de consulter régulièrement votre messagerie HES afin de prendre connaissance des informations communiquées par l'administration.

Lors de la facturation du premier semestre, une caution obligatoire de CHF 200.– est ajoutée. Cette somme est destinée à couvrir d'éventuels frais liés à la perte de clés, à la non-restitution d'une carte d'accès ou d'impression, ou encore de partitions empruntées. Elle est perçue lors de votre immatriculation à la HEM et vous est restituée lors de votre exmatriculation.

En cas de non-paiement à l'échéance, l'accès au prêt d'instruments et de matériel, ainsi qu'à la réservation des salles de la HEM, pourra vous être refusé ou retiré. Le non-paiement au-delà du deuxième rappel entraîne une exmatriculation, sans pour autant annuler la dette. Un paiement effectué après l'exmatriculation ne donne pas droit à une reprise immédiate des études.

La taxe d'études est due dans son intégralité et n'est plus remboursable à compter du premier jour de chaque semestre. En cas d'abandon de la formation, entraînant une exmatriculation, la taxe d'études et les autres frais demeurent dus, sauf si l'abandon est annoncé avant le premier jour du semestre concerné. Aucune dérogation ne peut être accordée.

Taxes 2026-2027

Taxe d'inscription (au début de chaque nouveau cursus) CHF 150.–

Caution (remboursable à l'exmatriculation) CHF 200. –

Taxe d'études par semestre :

- Pour les étudiant-e-s suisses (autrement dit, les personnes de nationalité suisse, celles ayant leur domicile fiscal en Suisse et celles ayant le statut de frontalier au début des études) CHF 700. –
- Pour les étudiant-e-s en provenance d'un pays étranger CHF 1'050. –
- Taxe de congé CHF 150. –

La HEM et la HES-SO Genève encouragent vivement les étudiant-e-s rencontrant des difficultés financières à consulter le dispositif d'aide existant :

→ hesge.ch (Vie étudiante/ Services aux étudiant-es/ Aides financières)



Coordonnées bancaires de la HEM

Genève et Neuchâtel

Les différents frais à la charge des étudiant-e-s doivent être versés sur le compte suivant :

Établissement bancaire : Postfinance, 3030 Berne

IBAN : CH80 0900 0000 1015 6857 0

BIC : POFICHBEXXX

En faveur de : Haute école de musique de Genève - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Compte bancaire ou postal

Pour les besoins personnels, mais aussi pour les versements d'argent à destination ou en provenance de la HEM, il est vivement recommandé d'ouvrir un compte bancaire ou postal en Suisse. Les comptes à l'étranger génèrent des frais parfois considérables, à la charge du détenteur ou de la détentrice.

Transport

Bus et trams

Genève

Pour encourager la mobilité durable, conformément aux mesures adoptées par le Canton de Genève dans le cadre du Plan climat cantonal 2030 et de la modification de la Loi sur les transports publics genevois (LTPG), l'État de Genève prend en charge, sous certaines conditions, 100 % ou 50 % du coût des abonnements Unireso de 2e classe.

Cette prise en charge concerne notamment :

- Les jeunes de 6 à 24 ans inclus résidant hors du canton de Genève et en formation à Genève
- Les jeunes de 18 à 24 ans inclus résidant dans le canton de Genève et en formation.

Pour bénéficier de cette prise en charge, il est nécessaire de vérifier votre éligibilité à un abonnement pris en charge et de disposer d'une carte SwissPass personnelle. Celle-ci peut être commandée en ligne via un compte SwissPass ou obtenue dans un point de vente des transports publics. Une demande de prise en charge doit ensuite être déposée auprès des TPG ou d'Unireso, accompagnée des justificatifs requis.

Transports publics genevois → www.tpg.ch (Acheter/Nos offres et bons plans/Prise en charge par l'Etat)



Neuchâtel

Différentes options sont proposées selon le lieu d'habitation. À Neuchâtel, les jeunes de moins de 25 ans domicilié-e-s dans le canton bénéficient, depuis le 1er juillet 2026, d'un rabais de 66 % sur les abonnements jeunes ONDE VERTE (mensuels, annuels et FlexiAbo). Les conditions et démarches sont disponibles sur les sites d'ONDE VERTE et de transN.

Plus d'informations → ne.ch/themes/mobilite-et-transport/transport-publics/
→ Transports publics neuchâtelois → transn.ch (Voyager/Billets et abos)



Trains

Genève et Neuchâtel

Les Chemins de fer fédéraux suisses proposent l'AG Jeune aux personnes âgées de 16 ans jusqu'à la veille de leur 25e anniversaire. Cet abonnement vous permet de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau de transports publics suisse à un tarif préférentiel. Les conditions et tarifs sont disponibles sur le site des CFF.

Si vous étudiez à Genève ou à Neuchâtel, il est également recommandé de souscrire un abonnement demi-tarif Jeune CFF. Celui-ci vous permet de bénéficier de réductions sur la plupart des transports publics en Suisse. Son coût est de CHF 120.– par an lors du premier achat, puis de CHF 100.– par an au tarif fidélité.

→ www.sbb.ch/fr (Billets et offres > Abonnements > AG ou Demi-tarif)

Pour le remboursement d'un déplacement lié à une production HEM, veuillez consulter les conditions et démarches dans la rubrique « Frais de déplacement ».

Vélos

Genève et Neuchâtel

Dans le cadre de sa politique de mobilité visant à encourager les déplacements à faible empreinte carbone, la HES-SO Genève met gratuitement à la disposition de l'ensemble de sa communauté l'abonnement Donkey Republic.

En tant qu'étudiant-e ou membre de la communauté HEM, vous pouvez utiliser gratuitement les vélos mécaniques en libre-service pendant deux heures par jour.

Plus d'informations → hesge.ch (Vie étudiante / Vivre à Genève et formalités / Transport)

Donkey → www.donkey.bike (Villes)

Genève

Il est parfois possible de trouver des vélos à prix avantageux dans ces magasins :

- Pavillon Cayla → pavilloncayla.ch
- Péclôt 13 → peclot13.ch
- Selle que j'aime → sellequejaime.wordpress.com

Neuchâtel

À Neuchâtel, il existe également un système de location de vélo très accessible.
 • En libre-service → neuchatelroule.ch

Université de Genève (UNIGE)

La HEM entretient des liens étroits avec l'Université de Genève.

En tant qu'étudiant-e de la HEM, vous pouvez notamment suivre gratuitement certains enseignements proposés par la Faculté des lettres, en particulier au sein de l'Unité de musicologie.

Cours de musicologie

→ unige.ch/lettres/armus/music

Contact : Mme Laure Spaltenstein

✉ Laure.Spaltenstein@unige.ch

☎ +41 22 379 70 75

Urgences

Genève et Neuchâtel

Police ☎ 117

Feu, centrale d'alarme ☎ 118

Ambulances et médecins ☎ 144

Violences domestiques ☎ 142

Hélicoptères et sauvetage ☎ 1414

Empoisonnements ☎ 145

Secours routier ☎ 140

Environnement (atomique, biologique et chimique) ☎ 118

La Main Tendue ☎ 143

Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes ☎ 147

Genève

Service des Urgences HUG (7j/7, 24h/24)

→ hug.ch/urgences

☎ +41 22 372 81 20

Urgences de l'Hôpital de La Tour

→ la-tour.ch/urgences

☎ +41 22 719 61 11

Urgences Clinique des Grangettes

☎ +41 22 305 07 77

Genève-médecins, consultations à domicile (7j/7, 24h/24)

☎ +41 22 754 54 54

Permanences médicales

Il existe plusieurs points médicaux disponibles à Genève. Pour obtenir la liste complète, vous pouvez effectuer une recherche en ligne.

Neuchâtel

Urgences non-vitales adultes et enfants (médecin, médecin-dentiste) 24h/24

☎ 0848 134 134

Hotline psychiatrique (adultes)

☎ + 41 32 755 15 15

Pharmacies de garde

☎ 0848 134 134

Vivre-ensemble à la HEM

Genève et Neuchâtel

À la HEM, le vivre-ensemble est une valeur fondamentale. Dans une institution composée de personnes aux parcours et sensibilités variés, les situations peuvent être perçues de manière différente par chacune et chacun. Si vous ressentez le besoin d'un accompagnement, d'un conseil ou d'une médiation, des personnes compétentes sont à votre disposition pour vous écouter et vous orienter.

→ voir rubrique « Aide » p. 11



